Biblio. Parlement

L'ETENDARD,

Journal Quotidien, paraissant le matin et le soir.

BUREAUX: 97 RUE ST-JACQUES.

ABONNEMENT POUR LA VILLE

UN AN.....$6.00
SIX MOIS.....$3.00

ABONNEMENT POUR LA CAMPAGNE:

UN AN.....$5.00
SIX MOIS.....$2.50

ABONNEMENTS A L'ETRANGER:

Pour l'Angleterre, la France, l'Italie et tous les pays de l'Union Postale, l'abonnement sera de Huit piastres (43 francs).
Pour les Etats-Unis, il est le même que pour le Canada ($5).

EDITION HEBDOMADAIRE.

ABONNEMENT.....$1.00 par année.

Cette édition de huit grandes pages de matière à lire renferme en outre une feuille de 32 pages de feuilleton donnant à la fin de l'année 4 volumes de plus de 400 pages chacun.
Tout abonnement est payable d'avance.

L'ETENDARD

F. X. A. TRUDEL, Directeur de la Redaction — M. J. A. PRENDERGAST, Administrateur.

TARIF DES ANNONCES:

		Par ligne
Première insertion		$0 10
Autres insertions, si publiées tous les jours		0 05
do	trois fois par semaine	0 07
do	deux fois de	0 08
do	une fois do	0 [illegible]
Un mois, tous les jours		1 00
Deux mois,	do	1 50
Trois mois,	do	2 00
Six mois,	do	3 00
Un an,	do	5 00

Les annonces suivantes seront insérées pour 25 centins
Avis de Naissance, Mariage ou Décès,
Demandes d'emploi,
Demandes de domestiques ou employés,
Annonces pour chambre ou pension,
Annonces pour objets perdus ou trouvés.

AVIS

Toutes Notices et Avis Spéciaux en faveur de Manufactures ou de Corporations privées ou publiques, etc., seront insérés à raison de vingt centins la ligne.

2me ANNEE — MONTREAL, JEUDI, 5 JUIN 1884. — No. 102

Deux Mariages à l'Américaine

(No. 19)

(Suite)

Le curé malgré la résistance de Jean, allait se lancer dans le panégyrique de son filleul, quand Bettina, intervenant:

—*C'est inutile, monsieur le curé, ne dites rien...* Tout ce que vous diriez, nous le savons. Nous avons eu l'indiscrétion de prendre des renseignements sur monsieur..... Oh! j'ai failli dire monsieur Jean..... sur monsieur Reynaud..... Eh bien! ils ont été admirables, les renseignements!

—Je serais curieux de savoir, dit Jean.

—Rien... rien, vous ne saurez rien. Je ne veux pas vous faire rougir, et vous seriez obligé de rougir.

Puis se tournant vers le curé:

—Mais sur vous aussi, monsieur le curé, nous avons eu des renseignements. Il paraît que vous êtes un saint.....

—Oh! quant à cela, c'est bien vrai! s'écria Jean.

Ce fut le curé, cette fois, qui coupa court à l'éloquence de Jean. Le dîner était sur le point de finir. Ce dîner, le vieux prêtre ne l'avait pas traversé sans bien des émotions. A plusieurs reprises on lui avait présenté des constructions savantes et compliquées sur lesquelles il n'avait osé porter qu'une main tremblante; il avait peur de tout voir s'écrouler; les châteaux branlants de gelée, les pyramides de truffes, les forteresses de crème, les bastions de pâtisserie, les rochers de glace. L'abbé Constantin dîna, d'ailleurs, de grand appétit et, ne recula pas devant deux ou trois verres de vin de Champagne. Il ne haïssait pas la bonne chère. La perfection n'est pas de ce monde, et si la gourmandise était, comme on le dit, un péché capital, que de bons curés iraient en enfer.

Le café était servi sur la terrasse, devant le château; on entendait au loin le son un peu fêlé de la vieille horloge du village qui sonnait neuf heures. Les près et les bois s'endormaient. Le parc ne gardait plus que de longues lignes indécises et ondulantes. La lune, lentement, émergeait de la cime des grands arbres.

Bettina prit sur la table une boîte de cigares.

—Fumez-vous? dit-elle à Jean.

—Oui, mademoiselle.

—Prenez alors, monsieur Jean... Tant pis, je l'ai dit..... Prenez... Mais non..... écoutez d'abord.

Et, parlant à demi-voix, tout en lui présentant la boîte de cigares:

—Il fait nuit maintenant, vous pourrez rougir tout à votre aise. Je vais vous dire ce que je ne vous ai pas dit tout à l'heure, à table. Un vieux notaire de Souvigny, qui a été votre tuteur, est venu voir ma sœur à Paris pour paiement du château. Il nous a raconté ce que vous avez fait pour cette pauvre mère et pour cette pauvre jeune fille, après la mort de votre père, quand vous n'étiez qu'un enfant. Nous avons été très attendries de cela, ma sœur et moi.

—Oui, monsieur, continua madame Scott, et c'est pour cela que nous vous avons reçu aujourd'hui avec un tel plaisir. Nous n'aurions pas fait à tout le monde le même accueil, vous pouvez en être persuadé. Eh bien, prenez votre cigare maintenant; ma sœur est là qui attend.

Jean ne trouva pas une parole à répondre. Bettina était-là, plantée devant lui, avec la boîte de cigares dans ses deux mains, les yeux fixés franchement sur le visage de Jean. Elle goûtait ce plaisir très-réel et très-vif qui peut se traduire par cette phrase:

—Il me semble que je regarde un brave garçon.

—Et maintenant, dit madame Scott, asseyons-nous-là, devant cette nuit charmante.....Prenez votre café...Fumez. . . . .

—Et ne parlons pas, Suzie, ne parlons pas. Ce grand silence de la compagne après ce grand vacarme de Paris, c'est adorable! Restons là, sans rien dire. Regardons le ciel, la lune et les étoiles.

Tous les quatre, avec beaucoup de plaisir, exécutèrent ce petit programme. Suzie et Bettina, calmes, reposées, dans un absolu détachement de leur existence de la veille, se prenant déjà de tendresse pour ce pays qui venait de les recevoir et qui allait les garder.

Jean était moins tranquille; les paroles de miss Percival lui avaient causé une émotion profonde; son cœur n'avait pas encore repris tout à fait sa marche régulière.

Mais de tous le plus, heureux, c'était l'abbé Constantin. Il avait joui délicieusement de ce petit épisode qui avait mis la modestie de Jean à une si rude et si douce épreuve. L'abbé portait à son filleul une telle affection! Le plus tendre des pères n'a jamais aimé d'un meilleur cœur le plus cher de ses enfants. Quand le vieux curé regardait le jeune officier, il lui arrivait souvent de se dire:

—Le ciel m'a comblé! je suis prêtre et j'ai un fils!

L'abbé se perdit dans une très agréable rêverie; il se retrouvait chez lui, il se retrouvait trop chez lui; ses idées peu à peu se confondirent et s'embrouillèrent. La rêverie devint de l'engourdissement, de la somnolence; le désastre fut bientôt complet, irréparable. Le curé s'endormit et s'endormit profondément. Ce dîner merveilleux et les deux ou trois verres de vin de Champagne étaient bien pour quelque chose dans la catastrophe.

Jean ne s'était aperçu de rien. Il avait oublié la promesse faite à son parrain. Et pourquoi l'avait-il oubliée? Parce que madame Scott et miss Percival s'étaient avisées de mettre les pieds sur des tabourets de jardin placés devant les grands fauteuils d'osier rembourrés de coussins. Puis elles s'étaient paresseusement renversées dans les fauteuils, et leurs jupes de mousseline s'étaient relevées un peu, très peu, mais assez cependant pour dégager quatre petits pieds, dont les lignes apparaissaient très distinctes et très nettes sous deux jolis flots de dentelles blanches éclairées par la lune. Jean les regardait, ces petits pieds, et se posait cette question:

—Lesquels sont les plus petits?

Pendant qu'il cherchait à résoudre ce problème, Bettina, tout d'un coup, lui dit à voix basse:

—Monsieur Jean! Monsieur Jean!

—Mademoiselle?.....

—Regardez donc monsieur le curé, il dort.

—Oh! mon Dieu! c'est ma faute.

—Comment! votre faute? demanda madame Scott, également à voix basse.

(A Continuer.)

REPRODUCTIONS.

Gambetta jugé par un républicain

Encore une légende qui s'en va: la légende gambettiste.

A vrai dire, elle avait déjà subi de sérieux accrocs du vivant du grand pontife de l'opportunisme.

Le charivari du hangard de Charonne, les déconvenues du voyage en Normandie, l'échec du scrutin de liste, la chute du "grand ministère", l'hostilité toujours croissante d'une majorité d'esclaves en sourde révolte lui avaient porté des coups redoutables. Elle touchait à son déclin lorsque la mort vint saisir Gambetta assez tôt pour soustraire son cadavre à la menace des gémonies.

Gambetta disparu, la légende sembla un instant se relever en face de son cercueil, dans le vain simulacre d'un deuil national et dans la parade impie d'un enterrement civil; ce fut là son dernier effort.

C'est en vain que, dans ces derniers temps, les amis du César trépassé ont essayé de la faire revivre. Ils ont dressé leur idole dans le petit temple de l'opportunisme: mais le temple est devenu désert.

Les adorateurs d'antan ont disparu peu à peu. Il ne reste plus devant l'image du demi-dieu que quelques vieux augures, lesquels maintenant se regardent sans rire, et une demi-douzaine de thuriféraires qui s'oublient parfois jusqu'à brûler leur encens sous le nez de divinités rivales.

Gambetta est mort, sa légende se meurt; l'opinion un instant trompée proteste contre la duperie dont elle a été victime; et l'histoire a commencé son œuvre de justice.

Nous trouvons ce matin, dans le dernier volume de la *Revue des deux mondes*, une étude sur "*M, Gambetta et son rôle politique*" due à la plume d'un républicain indépendant.

M. Amagat prend Gambetta au début de sa carrière politique et le suit dans ses différentes étapes. Il nous montre successivement le bruyant étudiant habitué du café Procope, l'avocat du retentissant procès Delescluze, le candidat révolutionnaire de 1869, le parvenu du 4 septembre, le dictateur militaire et civil de Tours et de Bordeaux, le généralissime de la défense nationale, le politicien remuant, brouillon, rancunier, égoïste, de l'Assemblée nationale et de la Chambre des députés, le chef de l'opposition républicaine sous le gouvernement du Seize-Mai, l'homme qui, sous la présidence de M. Jules Grévy, s'empare virtuellement du pouvoir, renverse ministère sur ministère, divise les républicains spécule sur la lâcheté des uns, sur la corruption des autres, sur la bassesse du plus grand nombre, sacrifie tout à sa frénésie ambitieuse, et meurt laissant son parti en proie à la discorde, à l'anarchie, au désordre.

On a fait de Gambetta un homme de tempérament et de caractère. Voyons-le à l'œuvre.

Au lendemain du désastre de Sedan, la logique de son rôle révolutionnaire lui commandait de renverser immédiatement l'Empire. Que fait-il? Ce qu'il fera toutes les fois qu'il se trouvera en face d'une situation périlleuse: il se dérobe.

Nous laissons parler M. Amagat:

Sur la fin de l'Empire, dit-il, c'était une vérité courante, non pas seulement dans le milieu révolutionnaire, mais parmi les hommes modérés, que la République seule peut sauver notre pays de l'invasion étrangère par l'enthousiasme qu'elle excite dans les masses populaires. Illusion, sans doute!

Mais cette illusion donnait au Paris du mois d'août 1870 une physionomie particulière. M. Gambetta, considéré jusque-là comme un Ledru-Rollin, apparaissait aux révolutionnaires comme le Danton des temps nouveaux. Il n'avait pas besoin d'audace; dans la journée du mardi 9 août, il n'avait besoin que de décision.

D'où lui seraient venus les obstacles? De l'empereur? mais l'empereur n'osait se montrer ni dans Paris, ni au milieu des troupes qui lui reprochaient d'avoir terni leur lustre. De l'impératrice? Mais ses conseillers étaient incapables d'une détermination vigoureuse? Du Corps législatif? Mais, accablé sous le poids de sa responsabilité et retenu par son serment, il semblait attendre que l'orage l'emportât. De ses collègues de la Gauche? Ceux-là étaient faits pour tout subir, le 4 septembre, comme autre journée.....Le 9 août, la révolution était faite. Elle était faite dans les esprits, faite dans les journaux, faite sur la place publique. Déjà la foule avait envahi le jardin du Palais-Bourbon. Elle y cherchait son chef, M. Gambetta s'était dérobé.

"Parleur audacieux et puissant, esprit indécis, cœur faible, caractère irrésolu, voilà Gambetta à la veille de la résolution du 4 Septembre."

Tel il se montre alors, tel il sera toujours. Le 4 Septembre, il est cousé à l'Hotel de Ville par la foule et se voit investi d'une "fragile royauté." Restera-t-il dans Paris bientôt bloqué par les armées allemandes? Non, se sentant mal à l'aise au milieu des passions, des colères et des exaltations du peuple de la capitale, il va chercher en province un champ plus vaste pour son ambition.

La fuite marque les étapes de sa "dictature de l'incapacité." Près de Blois, il fuit devant le sifflement de la première balle allemande. Après les journées d'Orléans, il fuit de Tours à Bordeaux. Après l'armistice, il fuit de Bordeaux à Saint-Sébastien. Plus tard encore, il fuira devant ses ennemis du hangard de Charonne; chef du grand ministère, il profitera du premier prétexte pour s'esquiver devant les responsabilités du pouvoir.

Voilà l'homme de la guerre à outrance, le puissant et vaillant patriote dont les opportunistes ont fait la vivante incarnation de la patrie et le sauveur de l'honneur de la France!

Pauvres gens! Nous étudierons, dans un prochain article, le rôle militaire de leur maître, et il nous sera facile de faire apparaître la fausseté d'une légende héroïque contre laquelle protestent la vérité, les faits et le sentiment national.

JOSEPH DE GODLEWSKI.

LA PROPAGANDE

Dans la séance du Landtag prussien de samedi, 17 mai, M. de Schorlemer-Alst, député catholique, a vivement interpelé le gouvernement au sujet du silence qu'il a gardé devant l'acte inique de la spoliation de la Propagande. "Toutefois, a-t-il conclu, votre attitude ne nous décourage pas, car l'Eglise est une institution divine, et elle ne périra pas."

Pour amoindrir le grand effet produit par ce discours, la *Gazette de l'Allemagne du Nord* cherche vainement a faire retomber sur l'attitude du centre la responsabilité de l'inaction du gouvernement, qui du reste, dit-elle, n'a pas été saisi de la protestation du Souverain Pontife, celle-ci n'ayant été adressée qu'aux gouvernements catholiques.

Comment se fait-il, cependant, que le gouvernement américain n'ait pas hésité, à protester? Voilà ce qu'omet de dire la *Gazette de l'Allemagne du Nord*.

[De l'*Univers*.]

Nous avons signalé, lorsqu'il a été prononcé, et nous avons résumé le discours de M. Windthorst en réponse aux brutales déclarations de M. de Gossler, ministre des cultes prussiens. Nous croyons qu'il n'est pas sans intérêt d'en publier intégralement la conclusion, parce qu'elle se rapporte à une situation qui peut se trouver ailleurs qu'en Prusse. La voici:

Nous avons montré pendant le *Kulturkampf* avec quelle patience extrême nous avons supporté les mesures les plus dures et les plus odieuses. Je prie en ce moment tous mes amis, tous les catholiques de ne pas encore perdre patience et de ne pas enfreindre les lois (Bravos). Mais nous continuons par la longue et pénible voie parlementaire, de tendre à notre but avec une énergie croissante. Dans plus d'une occasion il nous sera donné de tenir au Reichstag un language semblable à celui de M. le ministre (Bravos.) Si on a aucun ménagement pour nous, nous ferons de même (Très bien,— Bravos au centre.— Murmures à droite, nouveaux bravos au centre.) Sous peu le peuple aurait l'occasion, en allant aux urnes, d'élever sa voix et de porter témoignage de ses sentiments. Je prie tous mes amis de faire alors leur devoir, tout leur devoir, pour que nous puissions continuer de revendiquer nos droits.

C'est alors que dans l'union de nos forces *nous reprendrons enfin ce qu'on nous refuse aujourd'hui*. J'avoue que, jamais dans ma vie, je n'ai entendu du banc des ministres un pareil langage; non, jamais. On aurait au moins pu dire, qu'on face des négociations, on était tenu à la réserve. Mais ce langage, c'est inouï. On me crie que le gouvernement n'a pas de raisons. Je suis du même avis. On aurait au moins pu le dire sous une autre forme.

On a peut-être cru faire impression, par cette attitude hautaine, à un endroit où cependant on n'a pas l'habitude, en face d'un tel langage, d'abaisser le drapeau qui protège le droit. (Bravos.) Je suis convaincu que cette attitude sera sans résultat. On a entendu là, pendant deux mille ans, d'autres voix, on a vu agir des forces plus violentes, mais on est resté ferme, et c'est pourquoi le roc de l'Eglise est inébranlable. (Très bien!) Je le dis avec calme: qu'on ne se laisse donc pas impressionner à Rome, qu'on continue, comme on l'a fait jusqu'ici, de soutenir le droit. On n'arrive à rien par des concessions: le développement des négociations le prouve. (Très bien!) Nous sommes décidés, en Prusse et en Allemagne, à souffrir encore, et, s'il le faut, à lutter encore pendant douze ans. Nous vaincrons, si Dieu le veut, nous vaincrons ou nous succomberons avec honneur. (Applaudissements répétés.)

OUTILS de JARDIN.

Couteaux et Ciseaux
A TAILLER,
POELES A L'HUILE DE CHARBON
AMELIORES,
Appareils de Peche,
&c., &c., &c.,
CHEZ
L. J. A. SURVEYER
1588 rue Notre-Dame
En face du Palais de Justice.
12 mai 84

A VENDRE
5,000,000 de pieds de Bois de Siage sec
De toute épaisseur, largeur et qualité, préparé ou brut. Lattes, Bardeaux sciés ou fendus, Colombage, etc., etc., au clos de
HURTEAU & FRERES,
92 rue Sanguinet, coin de la rue Dorchester
fév-1a

D. PARIZEAU,
—MARCHAND DE—
BOIS de SCIAGE
BUREAU PRINCIPAL:
Coin des rues Craig et St. Denis,
(En face du Carré Viger.)
—CLOS:—
Coin des rues Craig et St. Denis, et 430 rue Lagauchetière, près la rue St-Laurent, Montréal
Assortiment varié. Prix raisonnable.
27 fo

Tapisserie! Tapisserie!
Nouveaux Patrons-1884
Grande variété pour tous les gouts!
Prix: 4½, 5, 5½, 6, 7, 8, 9, 10 cents la pièce pour les qualités ordinaires, et 12, 13, 15, 20, 25, 30, 40, et 50 cents pour les qualités supérieures.
BORDURES dans tous les genres
A TRES BAS PRIX.
J. B. ROLLAND & FILS,
12 et 14 rue St. Vincent, Montréal

L. E. Desmarais & Cie
No. 16 RUE St-LAURENT, Montréal
Magasin d'Ornements d'Eglise!
SPÉCIALITÉS—Statues du Sacré-Cœur de Montmartre (les seuls à Montréal) dans toutes les grandeurs.
Confection des Bannières religieuses et autres, insignes de tout genre.
Crucifix, Statues,
Chapelets, Images sacrées,
Médailles, etc., etc.
MM. L. E. Desmarais & Cie., importent toutes leurs marchandises directement d'Europe.
Une visite de la part des membres du clergé est respectueusement sollicitée.
8 mai 84 L. E. DESMARAIS & Cie

Dr. J. ASSELIN
242 rue St. Hubert
MONTREAL.
SPÉCIALITÉ:—Maladie des enfants.
Consultations de midi à trois heures.
17 nov. 83-fm

Le Printemps 1884.
C'est à présent qu'il faut faire
TAPISSER,
BLANCHIR,
TEINDRE.
Et VERNIR.
ENSEIGNES PEINTURES exécutées avec goût. La bonne place c'est à l'établissement et au magasin de peinture de
W. E. POTTER
611 rue Notre-Dame-Est, (autrefois Ste. Marie) ou votre commande sera exécutée promptement, efficacement et à bon marché.
7m 84-jno

Richard & Dion,
FERBLANTIERS PLOMBIERS & Couvreurs
324 rue Amherst, Montréal,
Entreprennent toute espèce de Couvertures en tôle galvanisée, ferblanc, ardoise, et aussi toute sorte d'ouvrages en plomb, et posent des appareils à gaz et de chauffage. Réparations de toutes sortes faites sous le plus court délai et à des prix modérés. 14 fev-1a

Statuette de Sir George Et. Cartier
Cette statuette, premier prix d'un CONCOURS UNIVERSEL, est l'œuvre de L. P. Hébert, notre artiste canadien. Frappante de ressemblance, parfaite de détails, d'un fini et d'un travail exquis, elle fait l'admiration de tous ceux qui l'ont vue. Elle a été honorée de l'approbation de connaisseurs tels que S. A. R. la princesse Louise, le marquis de Lorne, le marquis de Lansdowne, notre Gouverneur-Général actuel, et autres personnes autorisées. Avis donc aux amateurs de l'art et du talent canadien. Avis aussi aux amis et admirateurs de notre regretté et éminent homme d'état, Sir Geo. E. Cartier. La statuette est un modèle parfait de la STATUE EN BRONZE, commandée à M. Hébert par le gouvernement du Canada et qui sera inaugurée à Ottawa le premier juillet prochain. C'est un véritable objet d'art. La statuette ne se vend que par souscription, et le tirage en est strictement limité au seul nombre des souscripteurs.
Grandeur de la statuette: 2 pieds 3 pouces.
Prix: peinte ou bronzée, $10.
Emballée avec soin et expédiée sur réception du prix.
S'adresser toutes commandes ou autres communications à
A. M. CHARBONNEAU,
No. 301 rue Saint-Laurent, Montréal
Seul agent autorisé pour la vente de la statuette Cartier.
jno-30s

FRS. MARTINEAU,
IMPORTATEUR DE
PEINTURES, FERRONNERIES,

DE TOUTES SORTES,
Pour Entrepreneurs Peintres, Menuisiers et Meubliers.
Aussi, un grand assortiment de Tapisseries dans les patrons les plus nouveaux. Huile de Charbon, et toutes sortes d'Huiles, Lampes, Bruleurs, Mèches, &c., en Gros et en Détail.
501 rue Ste-Catherine
Entre les rues Panet et Visitation, Montréal.
Les Ordres seront exécutés avec soin et promptitude. 31jan84-1a

CHEMIN DE FER
CANADIEN DU PACIFIQUE
(DIVISION EST.)
L'ancienne, sure et courte ligne
ENTRE
Montreal et Ottawa
ARRANGEMENTS DU PRINTEMPS
A dater de
Mercredi 23 Avril 1884

Heures des arrivées et départs.	Express local.	Express à grande vitesse.	Express local.
Dép. de Mont..	7.00 a.m	8.45 a m	5.40 p.m
Arr. à Ottawa..	11.30 a.m	12.15 p.m	10.00 p.m
Dép. d'Ottawa.	8.15 a m	4.45 p.m	6.50 p.m
Arr. à Mont....	12.40 p.m	8.15 p.m	10.55 p.m

Les célèbres wagons-salons "Calumet, Lachine et Carillon" trois des plus grands et des plus luxueux chars salons qui soient en Amérique sont attachés aux trains qui circulent entre Montréal et Ottawa.
Ces trains correspondent à Ottawa avec les trains partant à et venant de Brockville, Perth, Sudbury, North Bay, Pembroke et tous les points de la vallée du haut de l'Ottawa.
Pour renseignements complets concernant les heures de départ et d'arrivée des trains d'entier parcours et de parcours local, les billets, les sièges dans les chars salons, etc., s'adresser au nouveau bureau de la Compagnie, à Montréal, pour la vente des billets,
266 RUE SAINT-JACQUES,
(Coin de la rue McGill.)
au bureau pour la vente des billets à l'Hôtel Windsor, aux stations des Casernes.
GEO. W. HIBBARD,
Ass. Ag. Gén. des Pass.
W. C. VAN HORNE ARCHER BAKER,
Gérant-Général. Surint.-Général.
3 mai 1884-1an

Fil de Fer Barbelé
Le Manitoba
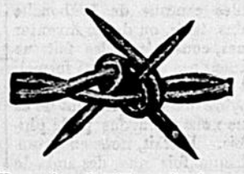
FIL en acier galvanisé pour les clotures.
FIL ordinaire, barbes espacées de 7½ pouces.
FIL fort pour la première ligne du bas, barbes espacées de 4½ pouces.
FIL tordu, sans barbes, à prix très réduits.
Demander des circulaires et une liste des prix au Canada Wire Co.
H. R. IVES,
Président et gérant,
RUE QUEEN, MONTREAL.
2m-14a

Découverte Importante
DIPHTHERINE
OU
ANTI-DIPHTHERITIQUE
Spécifique contre la Diphtherie et autres maux de gorge.
Rien n'est meilleur pour guérir la consomption ou à sa première période, la bronchite aiguë et chronique et les rhumes.
La Diphtherie vaincue!
Aux ravages de cette maladie terrible et réputée incurable, on a trouvé un remède qui n'a jamais failli. L'expérience de plus de dix années de succès constants, et des centaines de certificats adressés à l'inventeur par des personnes notables et dignes de foi attestent l'efficacité vraiment étonnante de ce remède.
PRÉPARÉ PAR LE
Dr. N. LACERTE
LEVIS P.Q.,
En vente chez les pharmaciens, et en dépôt chez Laviolette & Nelson, rue Notre-Dame.
Prix: 50 cts la bouteille. 6m-4m 84

Amers Canadiens.
Ce trésor des Dyspeptiques guérit, outre la Dyspepsie des Tuberculeux ou poitrinaires, les indigestions, les Névralgies, les Débilités générales, les maladies du Foie et des Reins, les hydropisies et les Rhumatismes,
PRÉPARÉ PAR LE
Dr. N. LACERTE
LEVIS, P. Q.
En vente chez les pharmaciens, et en dépôt chez Laviolette & Nelson, rue Notre-Dame.
Prix: 50 cts. la bouteille. 6m-4m 84

ARGENT A PRETER ET PROPRIETES
A VENDRE OU A LOUER.
Maisons et Lots Vacants à vendre ou à louer, à Montréal, St-Henri de Montréal, et aux environs, et aussi argent à prêter à des conditions libérales. S'adresser aux bureaux des soussignés. Fp. FAURE, Notaire, et agent d'immeubles, No. 1207 rue St-Joseph, St-Henri de Montréal (Bureau de Poste). L. BEDARD, Notaire, No. 130 rue Notre-Dame, Montréal.
Janvier 26, 1884. 6m

Maison a Vendre
Une jolie maison de campagne, à deux étages, bien finie, avec emplacement, bonnes dépendances et jardin, à Batiscan, comté de Champlain, sur le bord du fleuve, près des quais où arrêtent tous les jours les vapeurs de la Compagnie du Richelieu, à un demi mille de la gare du Chemin de Fer du Nord. S'adresser à
EDMOND BRUNEL,
23 mai-3s-j s Batiscan.

A vendre à bon marché
Coupons de Coton Blanc et Jaune, Denims, Tweeds et Toile pour chemises, venant des Moulins de coton.
No 177
Rue des Commissaires
16 février 1884.

Terre a Vendre.
Superbe terre à vendre dans l'Isle de Montréal, à proximité du chemin de fer et des bateaux. Exceptionnellement avantageuse. Conditions très faciles. S'adresser à
Mr. de MONTIGNY,
Bureau du Recorder.
Quot. et Heb.—14s

Propriété a Vendre
Les manufacturiers et toutes personnes ayant besoin d'un vaste bâtiment pourront se procurer, à des conditions exceptionnellement avantageuses, cette magnifique bâtisse en pierre de taille et brique, couverte en fer blanc et surmontée d'un clocher portant le nem de l'Hotel Broadway et aussi connue comme "Propriété Hutchins," située à Hochelaga.
Cette spacieuse et solide construction peut aussi se diviser en logements.
L'eau de l'Aqueduc Montréal et de celle du fleuve y sont conduites par tuyaux séparés.
Possession immédiate.
A VENDRE AUSSI A CONSTITUT
en bloc ou séparément 70 lots à bâtir, près de l'église.
S'adresser au notaire Léveillé, 29 rue St Jacques, ou à M. Jos. Léveillé, surintendant des pilotes. No. 93 rue St. Christophe.
jno-4d

Dissolution de Société.
La société existant ci-devant entre nous soussignés, sous la raison sociale N. RENAUD & CIE, a été aujourd'hui dissoute de consentement mutuel.
Les affaires seront continuées par M. A. E. Gagnon qui est chargé de la liquidation de l'ancienne société.
N. RENAUD,
A. E. GAGNON.
Montréal, 21 avril 1884. 22s

Demandez le Cigare
"La Tropical"
— DE —
Albert Paty.
DÉPOT CHEZ
BROSSEAU & LISABELLE,
203 Rue des Commissaires
22av84-3m

BREVETS
MM. MUNN & Cie., du journal *The Scientific American*, continuent à agir comme Solliciteurs pour Brevets d'invention, Caveats, Marques de Commerce, Droits d'auteur, pour les Etats-Unis, le Canada, l'Angleterre, la France, l'Allemagne, etc. Des pamphlets concernant les Brevets sont envoyés gratuitement sur demande. Trente-sept ans d'expérience dans ce genre d'affaires.
Les Brevets obtenus par l'intermédiaire de MM. Munn & Cie. sont insérés dans *The Scientific American*, plus grand, le meilleur, et le plus répandu des journaux scientifiques. Hebdomadaire, $3.20 par année. Gravures splendides et rapports des plus intéressants. Copie échantillon, envoyée franco, sur demande. Adresse, MUNN & CIE., bureau du *Scientific American*, 261 Broadway, New-York. 6 mai 84-jno

Central Hotel.
Cet Hotel si bien situé pour les affaires et si bien connu autrefois sous la direction de M. P. Larante, a été acheté, réparé et remis à neuf par M. E. DANDURAND.
Il offre encore mieux que par le passé toutes les commodités nécessaires aux commerçants et autres personnes de la campagne qui ont des affaires à la ville.
Bonne table, bonne cour et bonnes écuries. Le tout à des prix très-modérés.
Entrée principale: No. 52 rue St. Joseph
Entrée privée: " 54 "
ua-31 aout

AVIS AUX ENTREPRENEURS.
ON recevra à ce Bureau, jusqu'à LUNDI le 23me jour de Juin prochain, 1884, inclusivement, des soumissions cachetées, adressées au soussigné, et portant la suscription "Soumission pour Bureau de Poste, etc., Sorel, Québec," pour la construction d'un
Bureau de Poste, Etc.,
—A—
SOREL, P. Q.
On pourra voir les plans et le devis au Ministère des Travaux Publics, Ottawa, et au Bureau de la Douane, Sorel, à commencer de LUNDI, le 2e jour de Juin prochain.
Les soumissions devront être faites sur les formules imprimées, fournies par le Ministère.
On devra envoyer avec la soumission un chèque de Banque, *accepté*, fait payable à l'ordre de l'honorable Ministre des Travaux Publics, pour une somme *égale à cinq pour cent* du montant de la soumission. Ce chèque sera confisqué si le soumissionnaire refuse de signer le contrat sur demande de ce faire, ou s'il ne le remplit pas intégralement. Si la soumission n'est pas acceptée, le chèque sera remis au soumissionnaire.
Le Ministère ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions.
Par ordre,
F. H. ENNIS, Secrétaire.
Ministère des Travaux Publics
Ottawa, 16 Mai 1884. 61-2f s17-mai

F.-X. PERRAS, B.C.L.
AVOCAT
No. 203, rue Notre-Dame, No. 203
MONTREAL
23 mai-1a-92

CHS. E. GRATTON, L.L.B.
AVOCAT
No. 6 RUE ST-JACQUES, Montréal
Résidence, Bureau du soir, 139 rue saint-Laurent, village Saint-Jean-Baptiste
8 mai 84-1an

Pagnuelo, Taillon & Lanctot,
AVOCATS
34, RUE SAINT-JACQUES, Montréal.
Siméon Pagnuelo, C.R.
L'Hon. L. O. Taillon, C.R., Procureur-Général
Husmer Lanctot, B.C.L. 6m-16f 84

MM. Augé & Lafortune,
AVOCATS
Ont transporté leurs bureaux au
No. 46 Rue St. Vincent
12 mai 84-ino

A. PAQUIN
Ferblantier, Plombier, Poseur d'Appareil à Gaz et à Air chaud, Couvreur en Ardoise, Métal, Tôle et Ferblanc, etc., etc.
Tout ordre reçu exécuté avec soin et promptitude à des prix très modérés.
227 rue Notre-Dame-Ouest, Montréal.
6m-30j

A. CLEGHORN,
Fabricant de toutes sortes de SAUCISSONS DE BOLOGNE,
De SAUCISSONS de POULET, JAMBON et de LANGUE,
De SAUCISSES de CAMBRIDGE, une spécialité vendue par tous les Epiciers.
Viandes Salées et Fumées de toutes sortes toujours en stock.
Fabrique—No. 96 Rue St-Augustin
18j-6m ST. HENRI.

Edouard St-Cyr,
MARCHAND DE MEUBLES,
40—Rue Notre-Dame-Centre—40
Entre le dépôt du Pacifique Canadien et la rue Bonsecours, Montréal.
Meubles de toutes espèces faits à ordre. Réparages faits promptement et avec soin, et à des prix très-modérés. 31mars

O. CIROUX,
No. 458 RUE ONTARIO,
En face du Marché St-Jacques.
MAGASIN DE CHAUSSURES — Assortiment complet.
Ordres pour ouvrage de pratique et raccommodage promptement exécutés à des prix défiant toute compétition. 14 fev-1a

Zotique Guenette
Entrepreneur Couvreur en Gravois.
Tout ordre reçu exécuté avec soin et promptitude à des prix défiant toute compétition. Ouvrage garanti.
No. 317 Rue Visitation, Montréal
1a-1er Fév.

Entrepot de Literie
DE LA CITE.
Literie de toute sorte. Solidité, confort bon marché.
Manufacture de meubles pour salon et chambre à coucher.
JAMES STEEL
72 et 74 rue Notre-Dame-Ouest et 266 Notre-Dame-Centre. 1a-3f

Moise Courtemanche
Entrepreneur Couvreur en Gravois
Tout ordre reçu exécuté avec soin et promptitude à des prix très modérés. Ouvrage garanti.
COIN DES RUES
Lafontaine et Colborne Avenue,
MONTREAL.
1an-30j

La Farina de Catelli
AUX FAMILLES—Faites usage de la Farina de Catelli, recommandée par la Faculté Médicale de Montréal, pour les enfants, les malades, les convalescents, les personnes affligées de débilité générale. Les dyspeptiques les plus atteints peuvent s'en nourrir, sans éprouver le moindre désagrément. Direction pour la préparer sur chaque paquet. En vente chez les principaux épiciers. En gros chez C. H. CATELLI, manufacturier de Vermicelli, Macaroni, &c., 57 rue Perthius, Montréal.
18 mars 84

AVIS AUX AMATEURS DE CHEVAUX
Le soussigné offre en vente une magnifique paire de chevaux bien pareils, d'une seule couleur, sous poil noir. Prix modéré.
THEOPHILE TRUDEL,
St. Prosper, comté de Champlain.
28f 84-jno

LA SMITH MEDECINE COMPANY
Ayant établi d'une manière stable, ses remèdes populaires, savoir: "Le REMEDE ALLEMAND de Dr. SMITH, CONTRE LES VERS," le "INSTANTANEOUS PAIN RELIEF" et le "REMEDE CONTRE LE CATHARRE," dans la confiance générale du public, désire annoncer qu'elle a fermé son établissement sur la rue Bleury, et que ses remèdes pourront se trouver dorénavant chez tous les bons droguistes de la ville.
En gros chez Lyman Son Co., H. S. Evans & Co., Kerry, Watson & Co., et H. Haswell & Company.
Davis & Lawrence & Co., agents généraux pour le Canada. 16n 84-fm 2fs

Bureau de Fleischmann et Cie.
AGENCE
Levain concentré toujours frais
Ceux qui tiennent maison et veulent avoir du bon pain, des Rolls, Gâteaux, etc., feront usage seulement du levain concentré de Fleischmann et Cie.
Tous les boulangers de première classe en font usage.
Tous les épiciers entreprenants le vendent. Procurez-vous en un paquet de votre épicier avec les directions, et faites en l'essai.
Fabrique et Depot
70, RUE ST ANTOINE, Montréal.
16 f J. STEWART, Gérant.

L'ETENDARD

EDITION DU SOIR

A UN CENTIN

est maintenant en vente dans tous les dépôts de journaux.

☛ **Notre Agence à Paris est la maison Oudin, libraire, 51 rue Bonaparte.**

☛ M. Elphège Archambault, de Woonsocket, R. I., [boîte 395], est notre agent général pour les Etats-Unis, et comme tel spécialement autorisé à prendre et collecter des abonnements à L'Etendard et à la Revue Canadienne.

SOMMAIRE

1ERE PAGE.

Deux Mariages à l'Américaine.
La propagande—Gambetta jugé par un républicain.

2EME PAGE.

Cette inoffensive maçonnerie—Ils mentent sur toute la ligne—A propos de la Kermesse et d'une fête à M. Labelle—Théorie sociale sur l'enseignement—La Franc-Maçonnerie démasquée—A travers la Presse.

3EME PAGE.

Parlement Provincial—Funérailles de feu M. Joseph Santoire—Grande incendie sur la rue St-Jacques—Affaires Municipales—Le 24 juin—Télégraphie—Faits du jour—Commerce et finances.

4EME PAGE.

Edition du soir.

L'ETENDARD

JEUDI, 5 JUIN 1884.

Cette inoffensive maconnerie!

Notre pays, bien qu'il soit encore l'un des plus catholiques de l'univers, souffre de misères bien profondes. Il y a chez nous des plaies sociales qu'il va être bien difficile de guérir.

Quelles sont les causes de nos maux?

Accusez qui vous voudrez! Dénoncez toutes les causes de perturbations sociales, quelles qu'elles soient! Nommez, les uns après les autres, tous les venins différents qui empoisonnent le corps social, vous dira la *Minerve*; pourvu que vous ne dénonciez pas la franc-maçonnerie, c'est tout ce qu'il me faut!

Il existe au milieu de nous une terrible division qui paralyse tous nos efforts pour le bien!

L'on a vu, armés les uns contre les autres, catholiques contre catholiques, institutions contre institutions, clergé contre clergé, évêques contre évêques.

Quelle est donc la cause de cette division?

Hélas! depuis dix-huit cents ans, nous direz vous, l'histoire de l'Eglise se répète. C'est toujours la même lutte se produisant sous milles formes diverses. Toujours, c'est l'église de Satan qui combat contre l'Eglise du Christ!

Il est donc tout naturel de chercher, pour la millième fois, la cause des maux dont nous souffrons, dans cette éternelle conspiration de l'église de Satan! D'autant plus que le Pontife Suprême vient de la dénoncer tout spécialement et de dire à tous les fidèles de tous les pays sans exception: Là est le mal!

La franc-maçonnerie: voilà l'ennemi!

Quelque inoffensive quelle vous paraisse, rappelez-vous quelle est l'hypocrisie incarnée, quelle feindra la vertu, quelle prendra sous mille formes les apparences du bien pour vous séduire et vous tromper!

Cherchez bien! étudiez bien! observez bien! semble nous dire Sa Sainteté, et Moi qui vous parle sous l'inspiration du Saint Esprit, semble-t-il ajouter, je vous dis de chercher avant tout la source de vos maux dans le travail occulte et l'influence ténébreuse des loges!

Pourquoi, nous Canadiens, n'obéirions-nous pas comme les autres à ce conseil suprême! Puisque nous souffrons de profondes misères, pourquoi ne serait-il pas arrivé chez nous ce qui est arrivé partout ailleurs, savoir, que le serpent caché sous les fleurs aurait, à notre insu, mordu le plus vif de notre chair et inoculé en nous le venin qu'il a inoculé à tous les autres peuples!

Est-il donc impossible que, tout comme les autres, nous soyons atteints du mal universel? Lorsque, dans une famille, il est arrivé que neuf des enfants se sont empoisonnés en mangeant un mets qui abonde sur la table commune, pourquoi le dixième s'obstinerait-il à nier qu'il souffre lui aussi de l'empoisonnement, surtout lorsque les sypmtômes sont les mêmes, les souffrances de même nature, quoique de moindre intensité?

Et que faudrait-il penser de ce dixième enfant si, lorsque la main charitable du médecin viendrait pour lui verser l'antidote administré aux autres après avoir fait une suffisante diagnostique, il s'écriait avec indignation: Moi empoisonné! Docteur, vous m'insultez! Vous portez atteinte a mon honneur! C'est une outrage à ma réputation!

Empoisonné! C'est bon pour ces êtes méprisables et vicieux qui sont mes frères et mes sœurs! Mais moi?

Allons donc!

On accuserait cet enfant de présomption outrée ou de folie.

Et pourtant, c'est bien là le langage que tient *La Minerve*.

Voyez plutôt: L'on se rappelle que l'un des passages du *Journal de Rome*, qui a surtout provoqué sa colère et fait couler chez elle un torrent d'indignation. C'est celui-ci:

> Au Canada, c'est la franc-maçonnerie, cette franc-maçonnerie insinuante, distinguée qui est *l'origine de ces conflits religieux et politiques*, inconnus encore il y a quelques années, et portés aujourd'hui à un tel degré d'acuité, que le St-Siège a dû envoyer une commission extraordinaire pour pacifier les diocèses.

Les conflits existent: c'est indéniable. Il ont atteint le plus haut degré d'intensité; tout le monde le reconnait! tout le monde s'en plaint.

Or, la cause du mal, c'est nécessairement une cause mauvaise.

Quelle est-elle?

Y a-t-il plus de déshonneur pour nous à constater que le principe du mal soit un virus plutôt qu'un autre?

Que nous ayions été mordu par une vipère cachée sous l'herbe, ou atteint par une flèche empoisonnée que nous décoche un ennemi frappant au grand jour, nous sommes également intéressés à rechercher la cause du mal, pour appliquer au plus tôt un remède intelligent.

Pourquoi alors jeter l'outrage à la figure de ceux qui, de leur mieux, font la diagnostique?

Quel si grand crime y a-t-il de présumer que le poison qui nous menace est le même que celui dont souffrent les dix-neuf-vingtièmes de nos frères?

Mais la *Minerve*, elle, n'entend pas les choses de cette façon!

La cause, l'unique cause, s'écrie-t-elle, c'est la question de l'Université Laval!

Voici:

> Quant à *cette franc-maçonnerie insinuante, distinguée qui est l'origine de conflits religieux et politiques, inconnus encore il y a quelques années*, l'assertion est *trop absurde, si perfide* qu'elle soit, pour être discutée. Qui aurait cru que la franc-maçonnerie soit l'origine de nos troubles, quand *la question de l'Université Laval* en est évidemment *la cause principale, divisant nos évêques, nos prêtres et les laïques!* Qui aurait cru encore que la mission du commissaire apostolique ait été causée entièrement par les ravages de la franc-maçonnerie!

Et voilà comment on est en train de *ternir* la bonne réputation de la population française et catholique du Canada... C'est un *triste métier* qui ne rapportera ni profit ni gloire à ceux qui le font avec la pleine conscience *de tout ce qu'il a de faux, de méchant et de calomnieux*. En attendant *qu'ils soient démasqués*, que la voix publique *proteste et défende l'honneur national* ainsi *outragé!*

Et voilà comment on écrit l'histoire! *Le coupable, le vrai coupable*, ce n'est probablement pas le rédacteur du *Journal de Rome* qui, lui, est sans doute de bonne foi, ayant été emprisonné tout récemment pour avoir défendu la cause de l'Eglise. Le coupable est celui qui le renseigne et le *trompe en calomniant son pays*.

"Et voilà pourquoi votre fille est muette!"

Car "la question Laval, divisant "nos évêques, nos prêtres et les laï- "ques," il faut bien quelle ait une cause!

Si vous ne la connaissez pas, encore une fois, cette cause, pourquoi, suivant le conseil de l'Eglise, ne la chercheriez vous pas où de nos jours, elle se trouve le plus ordinairement?

Pourquoi ce mal ne serait-il pas l'un des mille maux que produit la grande cause universelle des maux de l'Epoque?

Pourquoi ne serait-il pas un fruit de l'arbre de mort, une œuvre de l'église de Satan?

Voilà comment raisonnerait un homme sensé qui ne connaîtrait pas les causes de nos maux.

Mais pour nous qui connaissons l'histoire de notre pays, pour nous qui savons que *toute perfide toute absurde que soit l'assertion*, au dire de *La Minerve*, C'EST UN FAIT PUBLIC que "l'origine de la question de l'Université Laval, ou du moins l'une des causes principales divisant évêques, prêtres et laïques, vient de la franc maçonnerie!

N'est-ce pas un fait historique que, depuis près de vingt ans déjà, Laval a été dénoncée et dans les assemblées de notre épiscopat, et dans la presse, et même auprès du St Siège, parce qu'elle avait alors et maintenait des professeurs francs-maçons?

Est-ce que ça n'a pas été, depuis dix à quinze ans, l'une des principales causes de la répugnance qu'ont eu grand nombre de parents à y envoyer leurs enfants?

L'une des discussions qui a excité au plus haut point l'intérêt public, qui fait l'objet de la mission de Son Excellence Mgr le Délégué Apostolique au Canada, n'est-ce pas l'affaire Landry?

Et l'affaire Landry, n'a-t-elle pas pour cause principale des opinions favorables à la maçonnerie, imputées, à tort ou à raison, nous n'entrons pas dans le mérite de l'affaire, à M. le Recteur de l'Université?

Que serait la question universitaire, s'il n'eut jamais été question de maçonnerie lorsqu'il s'est agi de Laval?

Ne sont-ce pas là des faits publics, patents, indéniables?

Qu'y a-t-il donc eu de si *absurde*, de si *perfide*, de si *méchant* de si *calomnieux*, de si *odieusement outrageant pour l'honneur national*, dans l'acte de constater ces faits?

Le plus qu'il y aurait a relever, dans cela, serait peut-être d'avoir dit "l'origine" au lieu de "l'une des principales causes." Et encore!.....

Il faut avoir l'effronterie de la *Minerve* pour faire tant de frais d'indignation et affirmer avec tant d'audace que l'imputation de la cause du mal dont nous souffrons, à la maçonnerie, soit un acte si odieux!

Il est évident pour nous que ces hauts cris, cette indignation de commande, ces éclatantes protestations: tout cela est de la comédie, de la mise en scène, pour un objet particulier. Il y a là une manœuvre pour servir en Europe des intérêts de coterie!

Avec quelle audace ne mentent pas les organes sénécalistes, lorsqu'il s'agit de tromper, au bénéfice d'un parti ou d'une clique!

L'on se rappelle ce fourbe audacieux qui a osé écrire en Europe, que Mtre Sénécal était l'un de nos principaux hommes d'état qui avait le plus contribué à élever la Confédération canadienne au haut degré de prospérité qu'elle a atteint, et qu'il avait construit les principaux chemins de fer du Canada.

On imagine difficilement une aussi audacieuse effronterie. Et pourtant, elle a été dépassée par les organes sénécalistes du Canada: ils ont eu la hardiesse de reproduire ces mensonges et de les donner comme des vérités au peuple canadien!.....

Et il a fallu conclure qu'il y avait quelque chose de plus colossal encore que l'audace de ces journaux, savoir, la naïve imbécilité de ceux des Canadiens qui se sont laissé persuader que ces compliments à M. Sénécal étaient vrais, parce qu'ils venaient des journaux Européens!

En est il ainsi des affirmations actuelles de la *Minerve*? Espère-t-elle les faire accepter à Rome pour de l'argent comptant et obtenir quelque déclaration que jamais la maçonnerie n'a exercée aucune influence sur les affaires religieuses ou politiques du Canada, pour ensuite s'en faire ici une arme contre ceux qui combattent la maçonnerie canadienne?

Ils mentent sur toute la ligne

NOTRE FEUILLETON

Il n'y a là, sans doute, qu'une simple coïncidence. Mais quelle rage ne se manifeste pas contre nous, dans une demi douzaine de journaux à la fois, depuis que nous écrivons notre dernière série d'articles sur la maçonnerie! Est-ce pour faire amende honorable aux mânes du Papa Voltaire, ce vénérable patriarche des loges, que l'on s'empresse ainsi, à l'unisson, de mettre en pratique son principe maçonnique de mentir sur toute la ligne?

Voici ce qui nous arrive par *L'Evénement* de M. Tarte, après avoir paru dans *L'Electeur* et fait, depuis, le tour de certaine presse.

On nous écrit de Valleyfield, dit *L'Electeur*:

L'Etendard vous reprochait, il y a quelque temps de publier un feuilleton du *Courrier des Etats-Unis*, en en changeant le titre. Le croiriez-vous? le même journal *hypocrite* publie actuellement un feuilleton, *Deux mariages à l'américaine*, publié dans le *Courrier*, sous le titre de l'*Abbé Constantin*, en 1882, je crois.

Nous nions avoir jamais reproduit cinq lignes de feuilleton du *Courrier des Etats Unis*.

Nous avons reproché à un journal de Montréal et non à l'*Electeur* de publier *les romans immoraux, à l'occasion desquels la lecture du Courrier des Etats-Unis a été interdite par Nos Seigneurs les Evêques*.

Notre feuilleton actuel nous a paru irréprochable, et nous avons la certitude qu'il l'est.

A-t-il été publié dans le *Courrier des Etats-Unis*? Nous n'en savons rien. Il nous a été envoyé en volume, par un ami dont la recommandation a été pour nous une garantie de moralité.

Qu'il ait été publié là sous un nom ou un autre, s'en suit-il que nous aurions tort de publier ce feuilleton, dès qu'il n'est pas mauvais? Et nous mettons tous ces criards au défi de montrer qu'il est mauvais..

Si le roman est bon et que le *Courrier des Etats-Unis* l'ait publié, cela ne prouve qu'un chose, savoir: qu'il est arrivé, cette fois-là, au *Courrier des Etats-Unis*, de publier un bon roman, et voilà tout!

Cette sotte accusation ne sert donc qu'à prouver la malice aveugle des forbans de plume qui nous poursuivent de leur haine.

A propos de la Kermesse et d'une fête à M. Labelle

On lit dans la *Minerve* du 3 courant:

> L'*Etendard refuse* de dire un seul mot de la Kermesse, grand bazar organisé par les dames de Montréal au bénéfice de l'hôpital Notre-Dame.

La même chose est répétée par d'autres journaux du même acabit.

La *Minerve* dit ensuite:

> Le même journal avait aussi refusé de parler de la grande fête donnée au curé Labelle, lors de son cinquantenaire. *Ordre strict avait été donné de ne pas publier le moindre éloge. Le curé Labelle est notre ennemi, avait-on dit. Silence sur toute la ligne!*

.....

Nous donnons à ces sottes balivernes le démenti le plus formel. Les feuilles rouges ou sénécalistes devraient, avant de recueillir d'aussi méprisables cancans de la bouche d'individus tarés, ou de les inventer eux-mêmes, constater si les faits ne leur donnent pas un démenti formel.

Il est tellement faux que *nous ayions refusé* de dire un mot de ce bazar, que nous en avons parlé plusieurs fois. De fait, nous en avons parlé chaque fois que des amis de l'œuvre nous ont demandé de le faire.

Il en est de même du cinquantenaire de M. Labelle: Nous l'avons annoncé et en avons ensuite fait un compte-rendu succinct.

Que nous n'ayions pas jugé à propos, dans ces deux circonstances, d'emboiter le pas derrière *La Minerve*, *Le Monde*, *La Patrie* et leurs amis, pour faire des démonstrations bruyantes, battre la grosse caisse et faire des compte-rendus enthousiastes, c'est notre affaire.

Ces journaux tant de fois compromis, tant de fois convaincus de se servir d'occasions semblables pour faire leurs petites affaires, et faire mousser leurs intérêts de coteries sous le masque de la charité et du patriotisme, sont devenus tellement suspects, qu'on y regarde à deux fois avant de les imiter.

D'un autre côté, il y a, dans notre pays, tant d'œuvres excellentes qui se font à la fois, que les quatre pages d'un journal ne suffiraient pas à publier le quart de ce qui les concerne. Que chacun fasse donc, dans les limites de ses moyens, tout ce qu'il pourra pour aider celles qu'il croit les plus nécessaires, et laisse à ses voisins la liberté de faire de même.

Nous respectons l'œuvre de l'Hôpital Notre-Dame et M. le Curé Labelle; mais combien n'y a-t-il pas de bazards, d'hospices, de bonnes œuvres au sujet desquels ces journaux pharisaïques n'ont pas un mot d'encouragement ou de compte-rendus! Combien d'hommages et de fêtes en l'honneur de prêtres vénérables tout comme M. Labelle, et dont cependant ils ne disent pas un mot!

A quel titre, nous le demandons, est-on obligé de faire plus de bruit pour les uns que pour les autres?

Il y a des choses, excellentes en soi, mais dont l'opportunité peut être contestée avec ample raison.

Nous ne disons pas qu'il en soit ainsi de la Kermesse; mais combien est répréhensible l'insolente impudence de ceux qui, pour contenter leur malice et assouvir leur haine, risquent de soulever des discussions brûlantes qui pourraient compromettre, si non paralyser le succès de cette œuvre!

Nous ne répondrons pas à leurs sottes provocations. Il nous suffira, pour notre défense, de rappeler comment on a fait servir, à l'insu des vénérables religieuses qui en ont la direction, cette œuvre de l'Hôpital Notre-Dame à ruiner ce que l'immense majorité des citoyens de la région de Montréal considèrent comme la cause de la justice et comme leurs droits les plus précieux. Ajoutons que le zèle de commande de *La Minerve* et de *La Patrie* n'est inspiré que par l'esprit de parti et l'intérêt d'une mauvaise cause. Leur feinte ardeur pour une œuvre de charité n'est qu'un prétexte. Sous de telles circonstances, il est de la plus grande insolence, de la part de ces intriguants de la *Minerve* et de ses maîtres surtout qui ont trahi nos plus chers intérêts pour servir les calculs de leur ambition, de venir nous mettre en demeure de nous attacher à leur remorque pour faire triompher leurs projets, au détriment de ce que nous considérons être la cause du bien, de la justice et du droit. A bon entendeur!

Theorie sociale sur l'enseignement

(Résumé d'un article de la *Civilta Cattolica*.)

L'enseignement n'étant que la communication de la vérité, le droit d'enseigner suppose la connaissance de la vérité et sera plus ou moins grand, suivant que la connaissance est plus ou moins certaine et complète. Le droit d'enseigner sera nul dans celui qui ignore la vérité; il sera douteux dans celui qui ne connait la vérité que d'une manière incertaine; il sera inaliénable dans celui qui, avec la connaissance certaine et complète de la vérité, a reçu la mission (le devoir) de la communiquer.

Le droit absolu d'enseigner ne se trouve essentiellement qu'en Dieu qui seul peut dire par nature: *Je suis*; comme seul il peut dire: *Je suis*. Quiconque reçoit de Dieu communication certaine de la vérité, reçoit en même temps le droit de l'enseigner. Et, si à ce droit vient s'ajouter le devoir (la mission), on est en présence d'un droit inaliénable. Or, Dieu a communiqué la vérité à nos premiers parents avec le don de la parole qui doit passer du père à l'enfant. De là le droit et le devoir pour les parents, de communiquer aux enfants les premières vérités de l'ordre moral.

Une seconde communication de la vérité a été faite et assurée par le Verbe Eternel à l'église, avec obligation de la publier. De là pour l'église un droit inaliénable à l'enseignement public des vérités morales et intellectuelles, en tant qu'elles peuvent conduire à la félicité suprême.

L'état a-t-il reçu une communication spéciale de la vérité? Pas plus que le simple individu. Ce qu'il en a, il le tient de la tradition catholique et de la tradition domestique. N'ayant par lui-même aucune compétence pour définir la vérité, il n'a par lui-même et directement aucune compétence pour l'enseigner. Ce qu'il peut et doit faire, c'est en sa qualité de gardien de l'ordre et de promoteur du bien commun, de protéger le droit privé du père dans la famille et le droit public de l'Eglise dans la société: c'est d'aider et le père et l'église à remplir la mission qu'ils ont reçue de Dieu de communiquer la vérité.

La *Civiltà Cattolica* ne craint pas de qualifier d'*absurde* la théorie de l'état enseignant, sur tout lorsque, comme dans les sociétés actuelles, il n'y a dans l'état, ni unité de doctrine, ni religion officielle.

La Franc-Maconnerie démasquee

Tel est désormais le titre, nos lecteurs le savent déjà, de cette Revue mensuelle des doctrines et faits maçonniques, paraissant le 19 de chaque mois. Nous venons de recevoir un exemplaire du troisième numéro.

Le Directeur-Gérant, M. A. Rastoul explique ce changement de titre comme suit:

Nos lecteurs auront sans doute remarqué que la *Franc-Maçonnerie* devient la *Franc-Maçonnerie démasquée*. Nous leur devons quelques explications pour ce changement de titre..... Quelques-uns nous demandaient si, par ce titre peu explicite, nous espérions faire des recrues, et trouver des lecteurs même dans les loges. Inutile de dire que nous n'avons jamais eu cette illusion.

D'autres, en très petit nombre, s'indignant de l'ambiguité du titre, nous reprochaient de dissimuler notre drapeau. Ce reproche ne pouvait nous atteindre. Si nous avions voulu dissimuler notre drapeau, nous n'aurions pas placé la naissante revue sous le patronage de Mgr Fava, évêque de Grenoble, le prélat de France qui a le plus vivement combattu la Franc-Maçonnerie; nous n'aurions pas rappelé, pour justifier la publication de la Revue, les condamnations pontificales. Nous étions sûr d'avance de ne pas mériter l'accusation de nous réfugier dans l'équivoque.

Des lecteurs plus nombreux nous ont adressé des observations qui nous ont frappé. On nous écrivait de divers côtés que l'ambiguité du titre pouvait faire croire aux employés des postes, aux facteurs, etc, que nos abonnés recevaient une revue maçonnique, et, par là, causer du scandale ....Si nous avons dédaigné l'accusation de cacher notre drapeau, il ne pouvait en être de même de ces observations faites par des amis et qui, parfois, tombaient de haut. Nous cherchions donc un moyen d'y donner satisfaction, lorsqu'a paru l'Encyclique *Humanum Genus*. "En premier lieu, disait Sa Sainteté, arrachez à la Franc-Maçonnerie le *masque* dont elle se couvre, et faites-la voir telle qu'elle est." Notre titre était trouvé: il nous était donné par le successeur de Pierre; la *Franc-Maçonnerie* devenait la *Franc-Maçonnerie démasquée*. Ce seul mot ne suffit-il pas amplement pour exclure toute ambiguité!

Nous avons, en même temps, fait deux changements de moindre importance; la couverture dont la nuance paraissait maçonnique à certains lecteurs, sera d'une autre couleur, et pour garantir les numéros que la poste remet trop souvent en mauvais état, chaque exemplaire sera envoyé avec une bande.

Les lecteurs de *L'Etendard* peuvent s'abonner à *La Franc-Maçonnerie Démasquée*, en s'adressant à Secrétaire, Bureau de L'Etendard, Montréal. Prix d'abonnement: $1.80 par an.

A TRAVERS LA PRESSE

Nous signalons à *La Minerve*, si prompte à venger *l'honneur national outragé*, le journal *The Tablet*, de Londres, journal catholique qui représente à l'Europe la province de Québec comme étant en révolte ouverte contre l'Episcopat, et particulièrement contre Sa Grandeur Mgr l'Archevêque. Nous espérons qu'elle ne fera pas la muette en présence de ces méchantes et calomnieuses représentations, à moins que ce ne soit elle-même qui ait fourni ou inspiré le correspondant canadien dont la lettre renferme d'aussi sottes injures à l'adresse du clergé et des catholiques laïques de notre Province.

C'est notre excellent confrère de la *Vérité*, qui le premier signale ces injures contenues dans une lettre partie du Canada. Cette lettre, écrite apparemment d'Ottawa, et datée du 8 janvier, a été publiée le 26 janvier dernier dans le *Tablet*. La *Vérité* a cru devoir noter particulièrement le passage suivant, relatif aux difficultés religieuses que Mgr Smeulders est appelé à régler parmi nous:

"Il n'est pas de notre ressort d'entrer dans les merites de la querelle, mais sa manifestation extérieure est du domaine public. La lutte principale se livre dans le diocèse de Québec, *où un parti puissant s'est mis en révolte presque ouverte contre l'Archevêque qui est accusé de tendances libérales. A la tête des recalcitrants est le Cercle Catholique de Québec* QUI A L'APPUI D'UNE PARTIE CONSIDERABLE DES LAIQUES ET DE QUELQUES MEMBRES DU CLERGE. Ce parti est singulièrement mal nommé *ultramontain, et compte des adhérents assez nombreux dans les différentes villes de la province, particulièrement à Montréal.* Les évêques, généralement, appuient le Métropolitain, *bien que l'on prétende que Mgr des Trois-Rivières et Mgr Bourget, ancien évêque de Montréal, sont de l'autre côté.*"

"L'Université Laval, qui jouit du patronage de Mgr Taschereau archevêque de Québec, a été l'objet principal des attaques, et la récente querelle au sujet de l'établissement d'une succursale de cette institution à Montréal n'est que le résultat de la discussion générale. Chose certaine, c'est que les soi-disant ultramontains, qui sont pour la plupart des laïques, n'ont pas hésité à adopter le rôle de censeurs de l'episcopat. Pour le quart d'heure, les affaires sont dans un état déplorable. Mgr Taschereau a non seulement retiré son patronage au Cercle Catholique, qui a été établi en dehors de toutes fins de parti, mais de plus, a refusé, le Jour de l'an, d'en recevoir les membres."

En attendant que nous puissions citer les protestations de *La Minerve*, nous reproduisons avec plaisir celles de *La Vérité*:

> Jamais le Cercle Catholique n'a été en révolte contre l'Ordinaire. On l'a crié sur tous les tons, pendant des semaines et des mois, mais on n'a jamais pu apporter l'ombre d'une preuve à l'appui de ces accusations aussi malveillantes que mal fondées. Loin de s'être révolté, le Cercle, comme c'était son devoir du reste, s'est toujours montré rempli de déférence et de respect pour Mgr l'Archevêque, même au plus fort de la crise. Qu'il y ait eu des malentendus, l'hiver dernier, c'est incontestable, mais nous affirmons, sans crainte d'être contredit par qui que ce soit, que le Cercle Catholique de Québec ne s'est jamais révolté contre l'autorité diocésaine. C'est une atroce calomnie, que le *Tablet* est tenu en justice de réparer.

Une autre calomnie non moins atroce, c'est l'accusation portée contre les laïques ultramontains de s'être faits les censeurs publics de l'épiscopat. Il a pu y avoir quelques écarts de plume, dans la longue lutte engagée au Canada entre les idées romaines et les idées libérales, de la part de ceux qui défendaient l'intégrité de la doctrine; mais il est absolument faux de dire, d'une manière générale, que les ultramontains du Canada aient manqué de respect et de soumission à la hiérarchie.

Il est également faux de dire que les ultramontains se recrutent principalement parmi les laïques. Règle générale, le clergé canadien est ultramontain, c'est-à-dire fermement attaché aux doctrines romaines. Les exceptions sont heureusement rares. Et toutes nos difficultés viennent de ce que l'école libérale n'a pas voulu accepter franchement et humblement l'enseignement vraiment romain du mandement collectif du 22 septembre 1875, loué par Pie IX. Voilà la source du mal. Et nous serions curieux de voir le correspondant du *Tablet* donner une raison plausible pour contester le titre de véritables ultramontains à ceux qui travaillent de tout cœur au triomphe de la doctrine de nos évêques unis à Rome.

Quant à la question universitaire, nous n'avons guère besoin d'en parler. Tout le monde ici sait fort bien que l'affaire actuellement soumise à Mgr Smeulders n'est pas une "attaque" contre Laval. Il s'agit de savoir si l'Ecole de médecine de Montréal doit disparaître pour laisser le champ libre à la succursale de Laval.

Ces tentatives de donner le change, en Europe, sur le véritable caractère de nos difficultés religieuses, tentatives dont le *Moniteur de Rome* et le *Tablet*, de Londres, se font les complices, sont vraiment regrettables; et nous devons remercier le *Journal de Rome* d'avoir présenté nos affaires à l'attention du monde catholique sous leur véritable jour.

***

Au cours d'un article du journal *La Vérité* sur le *Maître de forges*, roman publié par l'*Evénement*, nous notons le passage suivant:

> L'auteur fait tout en son pouvoir pour rendre le péché aimable, pour faire admirer le crime, pour faire *adorer* le démon.
>
> La misérable héroïne, toute pétrie du plus épouvantable orgueil qu'il soit possible d'imaginer, est représentée comme un être *adorable*. Le mot *adorer* revient à chaque instant.
>
> Le héros, également sous l'empire de l'orgueil, nous est donné comme un véritable modèle à suivre.
>
> Dans tout ce récit, pas l'ombre d'une bonne pensée, pas même l'idée de Dieu, du ciel, de l'enfer; Un naturalisme sauvage, des vices, des crimes glorifiés, des amours brutales, charnelles, le suicide justifié, le duel prôné!
>
> Nous n'avons jamais rien vu d'aussi propre à pervertir l'esprit, à gâter le cœur. Car le style, quoique fort extravagant, ne manque pas de vigueur. Il y a un certain art dans ces scènes d'enfer.

L'*Evénement* semble avoir toujours offert un asile privilégié aux productions les plus malsaines de la littérature. Il y a douze ou quinze ans, nous avons eu souvent la connaissance personnelle du Petit-Séminaire de Québec interdisant aux élèves la lecture de ce journal, à cause de ses feuilletons.

***

Nous lisons encore dans la *Vérité*:

> Un collaborateur de l'*Evénement* qui signe *Donat*, donne une leçon de journalisme catholique au *Journal des Trois Rivières*!
>
> L'*Evénement*, le feuille la plus frivole du pays, le *Figaro* canadien, qui se mêle de régenter la presse catholique! C'est un vrai comble.

***

L'entrefilet suivant achève de faire le tour de la presse tant des villes que des campagnes:

"Le célèbre Henri Labouchère, député de Northampton et rédacteur du *Truth*, de Londres, est au nombre des célébrités qui doivent nous faire l'*honneur* d'une visite, dans le cours de l'été prochain."

Or ce Henri Labouchère est un libre-penseur fieffé.

***

A une attaque de La *Patrie* contre *L'Etendard*, *La Vérité* répond comme suit:

Dans la même colonne on lit encore ce qui suit:

"Ceux qui ont entendu lire le mandement d'hier n'ont qu'à voir *L'Etendard* de ce matin, pour s'assurer si nous disons vrai lorsque nous affirmons que le journal programmeur est en révolte ouverte avec l'épiscopat."

Or, l'article dans l'*Etendard* dont parle la *Patrie* est une réfutation magistrale des mensonges de la *Minerve* au sujet de la *Revue catholique des institutions et du droit* et du livre de Jean d'Estrée. Cet écrit de l'*Etendard* est *anti-maçonnique*, et la *Patrie* veut nous faire croire que cela constitue un acte de révolte, non seulement contre Mgr l'évêque de Montréal, mais contre l'épiscopat tout entier.

Est-il possible d'imaginer une injure plus atroce à l'adresse de NN. SS. les évêques! Les représenter à la face du pays comme les défenseurs de la franc-maçonnerie!

Quand donc cesseront ces affreux scandales!

Ces scandales durent depuis des mois, et l'on feint de s'étonner de ce que les journaux catholiques d'Europe voient la main de la franc-maçonnerie dans nos affaires!

***

Pour terminer, une *perle* littéraire, cueillie dans le *Journal de Québec*. C'est une correspondance d'un *inspecteur d'écoles* qui se met en frais de *tuer* M. Tardivel. Voyez comme ce correspondant se démène, et jugez s'il sait ce qu'il écrit:

La *Vérité*, où de méchants caractères typographiques s'étaient sur de mauvais papier; où les doublons et les coquilles dansent la *Polka*; où d'infidèles bourdons accusent vivement une ponctuation mal démêlée; où, enfin, se reproduit hebdomadairement cette confuse ritournelle: Ouais! Ouais!! la *Vérité*, dis à ton propriétaire que sa laveuse est devenue princesse; qu'il veille lui-même sur sa cuvette, sur ses balles teigneuses; que sa tâche de censeur, de touche-à-tout, rend chez lui très graves les fautes, les négligences à peine notables chez ses collègues, chez le commun des mortels.

.....

"A la suite de plusieurs écrits d'une infidietive élaboration, vous entreprenez pour assouvir votre *vindication*, peut être mieux celle de vos flatteurs, vous entreprenez de hunts appareils, force manigances et machinations, vous entreprenez, dis-je, de purger "la bibliothèque bleue": le plan est fait, le labeur commencé, nul doute que le balandinage doit se continuer. Eh bien, soit."

Croyez-vous que cet inspecteur saurait recommander de bons modèles de style aux élèves de son arrondissement d'inspection! et qu'il pourrait leur répéter le conseil de Boileau:

Avant donc que d'écrire, apprenez à penser.
↑ ↑ ↑ ↑ ↑

Ou encore:

Soyez plutôt maçon, si c'est votre métier.
↑ ↑ ↑ ↑ ↑

MIRANDOLF.

La St Jean-Baptiste

La St Jean-Baptiste arrive. Ceux qui ont besoin de marchandises ne doivent pas oublier la maison J B Labelle, la seule qui vende les belles et bonnes marchandises aux prix de la commune.

Le soleil et la lune

Toujours de la lumière avec les nouveaux porte-allumettes phosphorescents dont on fait cadeau à tous les acheteurs de la maison J B Labelle. Remarquez que ceci est donné à tous les acheteurs à part du billet de loterie. Allez en foule en chercher, car c'est commode.

SIROP CALMANT
—DU—
Dr. F. J. DEMERS

Pour les enfants est un véritable bienfait. Il guérit la diarrhée et la dysenterie en quelques heures; il arrête instantanément les vomissements et les coliques; il procure un sommeil parfaitement calme, sans agitation aucune, dans la dentition douloureuse ou lente. Il est d'une efficacité étonnante pour faciliter et activer la pousse des dents.

Ce sirop d'un goût agréable, loin d'être nuisible à la santé des enfants, est un puissant tonique de leur constitution.

En vente chez tous les pharmaciens et épiciers. En dépôt à la Pharmacie Notre-Dame, **No 1816 rue Notre-Dame, Montréal.** (ancien numéro: 245)

REMARQUE—Ne confondez pas le Sirop Calmant du Dr F. J. Demers pour les enfants, avec le Sirop de Gomme de Sapin Composé, aussi du Dr F. J. Demers, qui guérit de toutes espèces de rhumes ou toux en quarante-huit heures. 17av

Huile à Peinture,

60c par gallon.

Peinture Rouge

Par 25 lbs. 90c.

VERT DE PARIS,

BLANC DE PLOMB,

Etc., Etc., Etc.

Le tout aux plus bas prix pour argent comptant.

W. E. POTTER

1275 rue Notre-Dame,

Près du dépot du Pacifique. 4 juin-1mc

FUMEZ
Crême
DE LA
Crême

BAS PRIX! BAS PRIX!!

Dire bas prix, ce n'est pas assez. Il faut aussi dire: Bonne valeur, bonne qualité, e dernier goût!

BAS PRIX Nos Chapeaux de Soie ne sont pas seulement à bas prix, mais ils sont aussi fabriqués dans les formes les plus nouvelles, et avec les premières qualités de pluches et de garnitures!

BAS PRIX Nous venons de recevoir une consignation considérable de Chapeaux de Feutre que nous vendons non-seulement à bas prix, mais qui est encore ce qu'il y a de plus beau, de plus nouveau, de plus chic!

BAS PRIX Nos Chapeaux de Paille vont certainement faire fureur cette été, non-seulement par leurs bas prix, mais surtout par leur variété, leur bon goût, et la nouveauté de leurs formes et de leurs couleurs.

CHS. DESJARDINS & Cie.,

637 & 639 rue Ste-Catherine—Aux Trois Chevreuils

Simple, Durable, Effective, finie avec luxe.

Nouveau Royal A

Nouveau Royal A

L'aiguille s'enfile et s'ajuste seule, la machine ne se meut pas en arrière, et est adoptable partout. Office principale.

BRODEUR & ST. PIERRE 1437 rue Notre-Dame, près de l'Hôpital-Notre-Dame, Montréal.

Succursale: C. COUTTLEE, 381 rue Ste. Catherine, Montréal. 6m-2in-dlc

LA NEW WILLIAMS

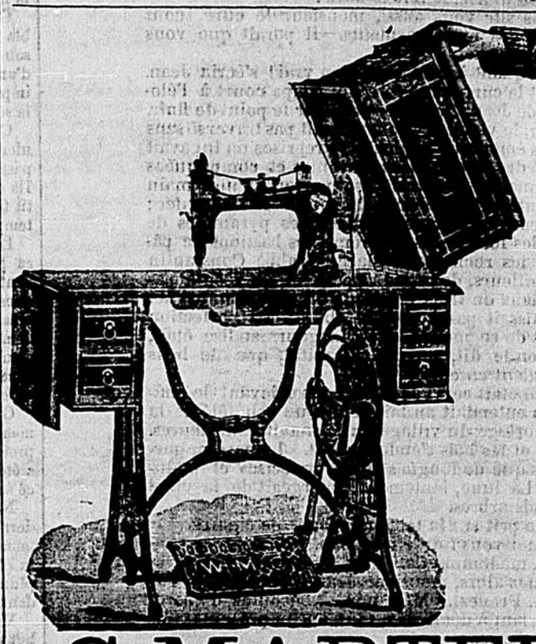

C MARTEL

543 Rue Ste. Catherine, Montreal

6m-16 mai 84

LA COMPAGNIE DU

Chemin de Fer Canadien du Pacifique

RÈGLEMENTS DES TERRES.

La compagnie offre des terres dans la limite d'un mille (Railway Belt) de chaque côté du chemin de fer, le long de la ligne principale, dans le sud du Manitoba, à

$2.50 PAR ACRE

et plus, avec des conditions qui demandent la culture de ces terres.

Une diminution de $1.25 à $3.50 par acre sera faite aux acheteurs qui voudront cultiver; selon le prix payé pour les terres, elle sera accordée à de certaines conditions. La Compagnie offre aussi des terres sans conditions d'établissement ou de culture.

LES SECTIONS RESERVEES

le long de la ligne principale, c'est à-dire les sections impaires numérotées, dans l'espace d'un mille de chemin de fer, sont maintenant offertes à des conditions avantageuses, aux personnes qui sont prêtes à entreprendre immédiatement leur culture.

CONDITIONS DE PAIEMENT:

Les acheteurs pourront payer un sixième comptant et la balance en cinq paiements annuels avec intérêt à six pour cent par année payable d'avance.

Les personnes qui établiront des terres sans la condition de les cultiver recevront un acte translatif de propriété, au temps de l'achat, si le paiement est fait en entier.

Les paiements peuvent être faits en débentures garanties par les terres concédées, qui seront acceptées à dix pour cent de prime sur leur valeur au pair, avec l'intérêt accru. Ces bons peuvent être obtenus sur demande, à la Banque de Montréal, Montréal, ou aucune de ses succursales.

Pour les prix et pour les conditions de la vente ou

PARLEMENT PROVINCIAL.

3me SESSION—3me PARLEMENT

(PAR TÉLÉGRAPHIE)

ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE

Québec, 4.

L'ORATEUR prend son siége à onze heures.

Sur motion la Chambre concourt sur un bon nombre des items des subsides.

Des objections sont faites à la somme de $1,500 pour impressions, vu que la chose eut lieu avant l'impression du discours de M. Desjardins sur le budget, l'an dernier.

En réponse à M. Gagnon, M. ROBERTSON dit que l'indemnité des membres sera de $700 pour cette session et de $600 à l'avenir.

En réponse à M. Mercier, M. TAILLON dit que toutes les dépenses de l'élection Jacques-Cartier n'ont pas encore été payées parce que l'appropriation était épuisée.

M. ROBERTSON dit que la loi concernant la pension des instituteurs serait changée l'an prochain ou qu'on aurait à l'abroger.

M. STEPHENS s'oppose aux octrois considérables en faveur de la haute éducation et dit que l'on ferait mieux de favoriser les écoles communes.

En réponse à M McShane, M TAILLON dit que l'on se proposait d'augmenter le salaire des magistrats de Police à Montréal.

En réponse à MM. Stephens et McShane MM. ROBERTSON et TAILLON disent qu'aucun changement ne sera fait dans les écoles de Montréal, cette année, le gouvernement se propose d'étudier le rapport de la commission royale durant la vacance.

M. STEPHENS pense que l'adoption du principe électif à l'égard de tous les syndics d'écoles à Montréal est un pas dans une fausse direction.

SEANCE DE L'APRÈS-MIDI

L'Orateur prend son siége à trois heures p. m.

La chambre reprend les débats sur le concours des estimés.

Sur l'item pour institutions de charité, M. ROBERTSON dit qu'en sus des dix par cent retranchés par M. Mousseau, le gouvernement actuel est à faire une réduction de dix par cent.

M. McSHANE fait motion que tout en approuvant ces items la chambre regrette que le gouvernement ait été obligé de retrancher vingt pour cent sur tous les autres octrois à ces institutions, au lieu de retrancher dans d'autres directions et surtout avant de commencer par une réduction du salaire des ministres. Cet amendement est perdu après discussion par 35 voix contre 12.

A l'occasion des dépenses pour l'entretien de Spencer Wood, M. DEMERS fait un amendement et quelques remarques sur le montant trop élevé de ces dépenses.

M. Stephens et autres disent que si la bâtisse passait au feu ce serait un grand avantage pour la province.

L'amendement est perdu par 48 voix contre et 15 en faveur.

Et la chambre s'ajourne.

Funérailles de feu M. Joseph Santoire

Résolutions de condoléances

Les funérailles du regretté M. Joseph Santoire ont eu lieu lundi matin, au milieu d'un grand concours de personnes de cette paroisse et des paroisses environnantes.

Après la cérémonie religieuse, les amis du défunt se sont rassemblés et ayant élu M. Joachim Lefebvre, comme président et fait choix de S J Lewis, écr., N P, comme secrétaire, ils ont adopté à l'unanimité les résolutions suivantes :

Proposé par MM. J Delisle, Eustache Robidoux, commissaire d'école, Anthyme Latrémouille, Martin Johnson, secondé par MM. Robert Stewart, Jos Maheu, Olivier Chalour, commissaire d'école.

Que c'est avec la plus grande douleur que nous avons appris la mort de M. George Santoire, citoyen estimé et éminent de cette paroisse.

Proposé par MM. Louis Ste Marie, J B Dumouchel, A Robert, C Blais, Fred Viau, E S Smith, Eusèbe Lanctôt, Arthur Colette, Alexis Moquin et F X St Hilaire, secondé par MM. Narcisse Laberge, Ant D Morais, Cha Dupuis, Ol Lepage, Julien Hébert, Théo Turcot, Alp Gagnier, Louis Turcot, Ulysse Turcot et C Turcot :

Que le défunt nous était bien cher à cause de la bonté de son cœur, de son immense charité et des grands services qu'il a rendus à cette paroisse, comme marguiller, commissaire d'école, juge de la cour des commissaires, maire de cette paroisse et préfet du comté.

Proposé par M. Eustache Robidoux, commissaire d'école, secondé par M. Ol Chaloux, aussi commissaire d'école :

Qu'au moment de sa mort, M. Santoire était commissaire d'école depuis neuf ans, et que par son énergie, son zèle à remplir cette charge, son amour de l'éducation, il a contribué dans une large mesure aux grands succès qu'ont obtenus nos écoles depuis plusieurs années.

Proposé par M. F Delisle, secondé par MM. A T Zotique Santoire, Sergius Santoire et P Taillé :

Que les amis de M Santoire portent son deuil pendant un mois.

Proposé par MM. A Roy, Jos Boyer, Wm Marchand, X Barrette, Z Delisle, E Hébert, D Sylvain, C Cousigny, Jos Majean, C Bourque, Fre Lefebvre, Pierre Vinette, G Crête, H Vian, E Billette, L Sauvin, Pierre Beaudin, J B Fallé, N Jodoin, A Chatelle, secondé par MM. P Therrien, F X Lavalle, Louis Vincent, P Bourdeau, Paul Cloutier, A Jodoin, Ed Hébert, M. Campion, D Cross, Aut Sicard.

Que copie des présentes soit transmise à la famille du défunt.

Proposé par M. Honoré Viau, fils, secondé par MM. P Delisle et M. N Asselin, que ces résolutions soient publiées dans le journal *L'Etendard*, le *Progrès* de Valleyfield, et le *Farmer's Advocate* de Huntingdon.

Des remerciements furent ensuite votés au président et au secrétaire et l'assemblée se dispersa.

S. J. LEWIS,
Secrétaire.

St Jean Chrysostôme, 29 mai 1884.

Le pendant d'une décoiffure

M A Davis, surintendant du chemin de fer du Nord, qui avait $18,000 en dépôt à la banque d'Echange, lors de la déconfiture de cette institution, a pris des procédés au criminel, aujourd'hui, contre MM. Alexander Buntin et Henry Bulmer tous deux directeurs de la banque en question, les accusant de conspiration et d'avoir profité de leur position de directeurs pour avoir soutiré leurs dépôts après que la banque eut suspendu ses paiements.

Ces deux messieurs ont donc été arrêtés sur mandat et ont comparu hier après-midi devant le magistrat de police, et donné caution pour comparaître, M. Buntin le 9 et M Bulmer le 10 courant.

Il y a dans la déposition du plaignant, 2 chefs d'accusations, l'un pour avoir conspiré avec Craig, le caissier disparu, un dernier avec les autres créanciers, et l'autre, pour avoir retiré leurs dépôts après que la banque eut suspendu ses paiements ; M. Buntin a ainsi retiré $16,000 et M. Bulmer $5,500.

L'hon. M. Lacoste et MM. Globensky, Rivaillon, Brosseau, Eric Cartier, Gouinlocks, McCarkill et Geoffrion, représentent M. Davis.

MM. Bethune, Bu tin, Atwater, Leigh sont pour les accusés.

Grand incendie sur la rue St Jacques

Cette nuit, entre deux et trois heures du matin, le feu s'est déclaré dans un immense pâté de maison en pierre de taille et à cinq étages, situé au nord de la grande rue St Jacques, à une centaine de pieds de la place St Lambert et à deux cents pieds de l'établissement de *L'Etendard*. Avant que l'alarme fut donnée, deux des maisons étaient déjà en brasiers.

Heureusement que le temps était très calme, car si le moindre vent eut soufflé, il est probable qu'une bonne partie du quartier centre fut devenu la proie des flammes. Ces bâtisses ont un double front sur la rue des Fortifications. L'intensité de la chaleur a fait prendre en feu des maisons du côté nord de cette dernière rue. La plus grande partie du bloc est détruit.

Il est la propriété d'un M. Ross d'Ottawa et était occupé surtout par MM. S. U. et A. S. Ewing, y faisant commerce d'épiceries en gros et y exploitant des moulins à café et à épiceries. Le reste de la bâtisse était occupé par des bureaux d'avocats, de notaires, d'architectes, etc. Quelques familles y demeuraient aussi, on a pu les sauver lorsque tout l'édifice était déjà un immense brasier.

Les dommages aux bâtisses sont d'une vingtaine de mille piastres, probablement couvertes par les assurances. Une partie des marchandises a pu être sauvée. Nos pompiers se sont fait remarquer par leur bravoure, leur sang froid et leur habileté.

AFFAIRES MUNICIPALES

Comité des chemins

Il y a eu réunion de ce comité, hier après-midi, sous la présidence de l'échevin Laurent.

Etaient présents les échevins T Wilson, Roy, Hood, Gray et Beaunoleil.

Aucune question importante n'a été discutée, on n'a eu à s'occuper que d'affaires de routine.

Il a été résolu de faire un rapport au conseil demandant l'octroi d'un crédit additionnel pour la construction de canaux de renvoi sur les rues Drolet et St Hubert, l'avenue McGill, et le chemin Papineau de la rue Craig au chemin Papineau.

On a résolu aussi de demander au conseil un autre crédit additionnel de $32,600 pour des trottoirs.

On doit recommander au conseil aussi d'ordonner l'ouverture d'un chemin sur la ferme Logan de la rue Beaudry au chemin Papineau et il a été résolu aussi de poser un pavé en pierre autour des bâtisses occupées par J O'Brien et Cie, au Carré Victoria, le propriétaire devant payer la moitié du coût des travaux.

Une requête demandant la construction de canaux de renvoi dans la rue Aqueduc est référée au comité de santé.

Le comité aura une réunion mercredi prochain pour prendre en considération le système de canaux de la ville et particulièrement celui adopté à la Pointe St Charles et le comité s'ajourne.

LE 24 JUIN

—Nous avons le plaisir d'annoncer que le prix du passage de Fall-River, Mass, à Montréal, qui est ordinairement de $20.60, aller et retour, bien entendu, se trouve réduit à $5.50 seulement.

—Le major Turcot, de Châteauguay, représentera Salaberry, sur le char de la section St-Joseph.

L'état major du bataillon de Beauharnois escortera le char.

AUX NOTAIRES

MM. les Notaires de Montréal sont priés de s'assembler au Palais de Justice, à Montréal le 6 juin courant, à 4 hrs p m., aux fins de s'entendre pour assister et prendre part à la célébration des noces d'or de l'Association Saint-Jean-Baptiste de Montréal.

Les personnes qui désireraient se procurer les programmes officiels des fêtes de la St-Jean-Baptiste, sont priées de s'adresser à M. T. Gauthier, trésorier-général de l'Association, Place Chaboillez, où à M. Benoit, comité d'organisation, No 1628 rue Notre-Dame.

—Il y a eu hier soir, aux salles du comité d'organisation de la St-Jean-Baptiste, 1628 rue Notre-Dame, une assemblée des membres, pour s'organiser en section.

—Le club "le Canadien" a décidé d'assister en corps à la procession St-Jean-Baptiste.

Les membres porteront leur costume pittoresque qui est devenu si populaire à Montréal.

FETE A VILLA MARIA

Le 16 courant, aura lieu au couvent de Villa Maria, le bénédiction de la nouvelle chapelle.

Il y a cinq autels dans cette chapelle, et ce jour-là, cinq messes seront dites en même temps, l'une par Sa Grandeur Monseigneur de Montréal, une autre par M. le Grand Vicaire Maréchal et trois autres messes par les Messieurs de la Compagnie de Jésus, de la Congrégation des Oblats de Marie Immaculée et de la société de Saint-Sulpice.

Ce jour-là, aussi, Sa Grandeur Monseigneur Fabre, bénira la bannière commémorative de la fondation du couvent par la Vénérable Sœur Marguerite Bourgeoys.

Plus d'obscurité. Toujours de la lumière

Pour cela il faut avoir un porte-allumettes phosphorescent que toute personne peut avoir pour rien en allant chez J B Labelle. Il s'en fait un plaisir de les donner à ceux qui en veulent.

BILLARD OU POOL

Hier, le 2 juin, s'est plaidé devant le Gour du Recorder une opposition à la saisie des meubles de J B Vincelette, pour taxes sur billard.

L'opposant prétend et a prouvé qu'il tient une table de pool et prétend que ce n'est pas un billard.

La poursuite soutient que le règlement no 49 en imposant une taxe sur le billard a entendu atteindre les tables de pool et que c'est une espèce de billard.

Plusieurs témoins ont été entendus d'un côté et d'un autre, les uns jurant que le billard est différent, les autres soutenant que c'est la même espèce de jeu.

La cause a été prise en délibéré.

La guerre du Soudan

(*Dépêches à l'Etendard*)

Le Caire 5—Les attaques réitérées d'Osman Digma sur Suakim ont pour but de permettre à El Mahdi de traverser à la Mecque avant de se porter vers le nord. Tamaiet a rejoint Osman, ce dernier jure qu'il s'emparera de Suakim avant le 10 juin.

TAPISSERIE!

Le dépôt de Tapisserie le plus considérable de la partie Est de cette ville, dans les patrons les plus nouveaux.

Depuis 5c en montant

se trouve chez

J. C. CRATTON

COIN DES RUES

STE. CATHERINE ET WOLFE

Mé jno-5m

TELEGRAPHIE.

Service de la presse associée.

Depeches de nuit

CANADA

Température

Probabilités pour les prochaines vingt-quatre heures.

Toronto, 5, 1 h. a.m.

Vallée du St Laurent :

Vents légers à modérés variables dans tout le Canada et temps chaud.

Promesses non remplies

Québec, 5—Une autre des promesses de M, Chapleau n'a pas été remplie à l'égard de Québec. Quand il fit consentir la législature à la vente du chemin de fer du Nord en faveur de son ami Sénécal, c'était avec l'entente positive que les principaux ateliers et les bureaux du chemin de fer seraient établis d'une manière permanente à Québec. Les ateliers sont disparus depuis longtemps et les bureaux sont maintenant à la veille d'être transférés à Montréal.

ANGLETERRE

Notes aux Etats-Unis

Londres 5—Granville est à préparer une note pour Washington relativement aux fonds de conspiration collectés dans la juridiction des Etats-Unis.

TURQUIE

Dépenses de guerre

Constantinople 5—Le grand Vizir a informé Lord Dufferin que l'Expédition au haut du Nil est impossible à moins que l'Angleterre n'avance à la Porte les fonds nécessaires à l'expédition.

Nouvelles Maritimes

Québec, 4.

L'Islet—Temps clair et calme.

Le vapeur "Resolute" remorque une goélette à 4 h p m.

Rivière du Loup.—Temps clair, vent léger ; le vapeur "Union" remontait à 7 h 30 p m.

Pointe au Père—Brume. Vent léger de l'est. Trois barges remontaient à 4 h p m.

Rivière Martin—Temps clair et beau. Vent léger. Le vapeur "Grecian" remontait à 6 h p m.

Meat Cove.—Temps brumeux, vent de l'ouest.

Cap Ray, T N—Grosse brume ; vent léger du nord-ouest.

FAITS DU JOUR

Ephémérides—Jeudi, 5 juin. Lever du soleil 4 h 2 ; coucher 7.57 h.
Fête de St Boniface, Ev. M.

Promotion—M. W J Spicer, vient d'être promu à la charge importante de gérant général du chemin de fer Chicago et Grand Tronc. On dit que c'est une bonne nomination.

Nomination—MM. V Lamarche et P E Bertrand, notaires, ce dernier de Chambly Bassin, ont été nommés commissaires de la cour Supérieure pour recevoir des affidavits.

Accident—Pendant l'ouragan de mardi, un cheval a pris la peur sur la rue Craig et a renversé M. W E Dickson qui se trouvait à tourner au bas de la rue St François-Xavier. Il a reçu des blessures très-graves.

Mort en route—Un vieil immigrant du nom de David Cahill est mort à bord du steamer "Waldensian," dans le voyage de Québec à Montréal, la nuit dernière.

Le cadavre a été livré au coroner aujourd'hui et une enquête aura lieu ce soir.

Voyous—Bernard Thompson, Denis McCarthy et George Nugent, ivrognes qui infestent le port ont été condamnés à 6 mois de prison chacun.

Quelques autres causes ont été réglées ou renvoyées.

Saisie considérable—La douane vient encore de faire une saisie importante de marchandises qui avaient été inscrites à moins de leur valeur réelle.

Ce sont des articles de librairie et le montant engagé dans cette affaire est d'environ $10,000.

Il paraît qu'une maison de New-York ayant un agent à Québec avait expédié ces marchandises au Canada, en les inscrivant à la douane à moins que leur valeur.

Les bouchers—Les membres de l'association des bouchers se sont réunis hier soir, sous la présidence de M D Contant. On procède immédiatement à la révision de la constitution et des règlements de l'association et plusieurs amendements. M. Bayard ayant demandé que la motion passée à la dernière séance, répudiant l'offre faite par les délégués de la corporation au sujet des abattoirs, soit reconsidérée ; il fut déclaré hors d'ordre et la séance fut levée.

Les bouchers—C'est demain que Son Honneur le Recorder rendra jugement sur la question incidente qui a été plaidée devant lui ces jours derniers, par M. Beausoleil, avocat au nom des bouchers, et par MM. R Roy et Ethier ou nom de la Corporation. Il s'agit de savoir si les abattoirs de St-Henri suffisent pour l'abattage des animaux requis par la consommation ordinaire de la ville.

Incorrigible—Joseph Patenaude, âgé de 11 ans, est un enfant précoce dans le métier du vol ; il appert que toutes ses occupations sont de songer à enlever le bien d'autrui. Inutile de dire qu'il n'écoute pas sa mère et qu'il est sans cesse à courir sur la rue. Heureusement M. CinqMars est venu mettre un terme à cette conduite honteuse. Le Recorder a condamné, ce matin, le petit voleur à 3 ans de détention à l'Ecole de Réforme.

Renseignement—Le détective Robinson a en sa possession un diamant à couper le verre, trouvé chez un juif, prêteur sur gages, de la rue Craig. Le marchand dit que ces jours derniers un gamin d'une quinzaine d'années vint lui offrir cet instrument en vente, disant qu'il était envoyé par son père. Le juif exigea un ordre ; l'enfant alla en chercher un mais n'est pas revenu chez le juif. Le propriétaire pourra le reclamer au bureau central de police.

—Ce qui est reconnu partout c'est que la plus grande variété de tweeds français, anglais et écossais, draps, serges et tricots est au Syndicat Canadien de Dupuis, Dupuis et Cie, 605 rue Ste Catherine, coin de la rue Amherst à la boule d'or et que l'habilité et l'élégance de la coupe du célèbre tailleur, M. Jos Dragon, ne peuvent être surpassées à Montréal.

Toiles d'gueans—Pour ces toiles à nappes damassées, demi blanchies et grises, depuis 15, 17, 20, 26, 30, 40, 50, 60 cents, pour vos toiles à draps, brin rond, 2¼ verges de largeur, depuis 35, 40, 50, 60 cents, etc., pour vos toiles à rouleaux et à serviettes, depuis 5, 7, 8, 9, 10 cents, etc., pour vos serviettes en toile damassée et autres, depuis 10, 15, 20, 25 cents la paire et pour une bonne toile du pays, 1¼ verge de largeur, allez au Syndicat Canadien Dupuis, Dupuis et Cie, 605 rue Ste Catherine, coin de la rue Amherst à la Boule d'Or.

—81m5i

—Les Pilules, de McGale sont les meilleures Pilules de famille pour l'usage général. Les directions et explications entourent chaque boîte. Voyez que le nom de McGale se trouve sur chaque paquet.

25 cts par boîte ; 5 boîtes pour $1, expédié franc de port sur réception de prix.

B. E. McCALE, chimiste,
Montréal.

—Une bonne preuve qu'on est bien servi et qu'on a toujours le meilleur choix de marchandises, modes, nouveautés, étoffes de deuil et à robes, tweeds français, anglais et écossais, serges, draps, tricots, tapis, prélarts, etc., au Syndicat Canadien Dupuis, Dupuis et Cie., 605, rue St Catherine, coin de la rue Amherst, c'est que l'augmentation des affaires les a obligés d'engager des nouveaux employés pour chacun de ces départements.

—L'eau minérale "Victoria" est la meilleure des eaux minérales. Elle est garantie une eau naturelle. Un verre à vin donnera l'effet que produisent deux tombleurs des eaux minérales ordinaires.

En vente chez MM. Laviolette et Nelson, pharmaciens, coin des rues Notre-Dame et St Gabriel. jno

—M. Fred Lapointe, si avantageusement connu du public, au No. 555, rue Ste Catherine, offre en vente des ameublements de chambre à coucher en noyer noir depuis $40 à $150. Sideboard en noyer noir avec une grande glace pour $28. Ameublements de chambre à coucher en frêne, depuis $16.50 à $50 ainsi que beaucoup d'autres meubles à des prix très bas.

FRED. LAPOINTE,
15m84-jno 555, rue Ste Catherine.

Véritable spécifique—Comme remède pour la bronchite et les rhumes, employez la Diphthérine du Dr N. Lacerte, le seul véritable spécifique contre la diphthérie et autres maux de gorge. 50 cents la bouteille chez les pharmaciens. 14m-jno

Une Vérité—Il y a tant de charlatans, que souvent trompé, le public est devenu incrédule, il est bon d'être prudent pour éviter d'être victime des vendeurs de drogues et d'eau coloriée ; mais d'un autre côté il faut aussi savoir apprécier les remèdes populaires, que l'expérience et l'usage, ont démontrés être efficaces.

Le sirop de Merisier composé en est un, son excellence pour le soulagement et la guérison des maux de gorges, rhumes, toux etc., est affirmée par les certificats des personnes les plus respectables.

Ce sirop est vendu chez tous les pharmaciens. 5m, jno.

—Nous attirons l'attention de nos lecteurs sur notre nouvelle annonce "Les amers Canadiens" remèdes infaillible contre la dyspepsie.

COMMERCE ET FINANCES

BULLETIN MARITIME

Port de Québec

Arrivages

Barque Hélène, Hanson de Groenock, Francis Gunn, charbon.

Barque Agat Nerdrum de Londres, Hans Hagens et Cie, sur lest.

Barque Zimi, Lloyd de Bahia, Smith, Wade et Cie, Tallant.

Vapeur Miramichi, Bacquet de Pictou, Québec SS Co. général.

Trois mats Cavalier, Robinson de Buenos Ayres, Ross et Cie, sur lest.

Trois mats, Anna Camp, Larsen de Liverpool, J Boile, sel.

Barque Fredja, Olsen, de Liverpool, R R Dobell et Cie, sur lest.

Trois mats Napier, Corning de New-York, Ross et Cie, charbon.

Vapeur Acton, Gowing de Sydney, Carbray, Routh et Cie, charbon.

Vapeur Oxenholme, Williams de Liverpool, Geo Paterson, général.

Barque Templar, Neilson de Hambourg, pour Montréal.

Brigantin Florence, Fasey des Barbades pour Montréal.

Barque Adelaïde, Anderson de Bahia, pour Montréal.

Barque Ariete de Trinidad pour Montréal.

Barque Dronning, Louise pour Montréal.

Départs.

Barque Royal Visitor, Dahl, pour Barrow, Smith, Wade et Cie.

Barque Terge, Rus pour Limerick, J Burstall et Cie.

Trois mats Sabino, Anderson pour Londres, Bryant, Powis et Bryant.

Barque Concordia, Boye pour Tayport, R R Dobell et Cie.

Barque Mercury, Schong pour St Nazaire, R R Dobell et Cie.

Barque Galathea, Olsen pour Londres, Bryant, Powis et Bryant.

Port de Montréal

Départs

Vapeur Druid, Demers, pour Québec, département de la marine.

Vapeur Lake Manitoba, Stewart, pour Liverpool, général, H E Murray.

Vapeur Waldensian, Dolziel, pour Glasgow, général, H et A Allan.

Vapeur Erl King, Priske, pour Londres, bois et phosphates, R Reford et Cie.

Barque Janet, Ferguson, pour Londres, bois et phosphates, R Reford et Cie.

Dans le port.

Vapeur Compton, G G Sidey.

Vapeur Cella, Carbray, Routh et Cie.

Vapeur Circassian, H et A Allan.

Vapeur Toronto, D Torrance.

Vapeur Vostzen, W D Bentley.

Vapeur Fernwood, J G Sidey,

Vapeur Carmonia, R Beford et Cie.

Vapeur Bonarista Kingman, Brown et Cie.

Vapeur Polynesian, H et A Allan.

Vapeur Oregon, D Torrance et Cie.

Voiliers

Trois-mâts, Cambridge, J Hope et Cie.

Barque Venus, Thompson, Murray et Cie.

Barque Bertie, J G Sidey.

Barque Ivy, Raffinerie du Canada.

Barque Eulte.

Barque Norway, Thompson, Murray et Cie.

Barque Haken Jarl, Wolfe et Cie.

BULLETIN FINANCIER

4 juin 1883.

Le marché financier n'offre aucun changement notable.

Les prêts sur titres s'effectuent à 4 et 5 selon la nature de la garantie, et les banques escomptent les effets de commerce à 6½ 7 et 7½ p.c. selon date et signatures.

Le change sur Londres est ferme à $4.87½ pour 60 jours de vue et $4.89½ pour demande.

Le change sur New-York se vend ¼ de prime.

La bourse reste toujours ferme. Le mot d'ordre semble être ; Tout à la hausse !

La banque de Montréal a atteint 191½.

Le Richelieu, 59, le Gaz 179½ et la City Passenger, 123½.

Il n'y a eu baisse que le Pacifique à 44½.

Voici les ventes :

AVANT-MIDI

Banque de Montréal, 25 à 190, 5 à 190½, 3 à 190, 50 à 190½, 10 à 190½, 75 à 191.

Banque Ontario, 25 à 102.

Banque des Marchands, 140 à 108.

Banque du Commerce, 40 à 122.

Richelieu, 25 à 58½, 100 à 59.

City Passenger, 100 à 123½.

Canada Shipping Co, 100 à 75.

Pacifique Canadien, 100 à 44½.

APRÈS-MIDI

Banque de Montréal, 25 à 191½, 75 à 191½, 50 à 191½, 44 à 191½.

Banque Molson, 20 à 109.

Banque du Commerce, 58 à 122½

Gaz, 50 à 179½, 50 à 179¾, 150 à 179½, 200 à 179¾.

Terres du N O, 100 à 41, 100 à 42.

BULLETIN COMMERCIAL.

—On vient de faire sur la production du papier dans le monde entier une enquête qui a donné d'assez curieux résultats.

Cette enquête a constaté qu'il existe 3,935 manufactures et que la production annuelle est de 925 millions de kilogrammes de papier. La moitié de ces 925 millions est utilisée par l'imprimerie ! 300 millions de kilogrammes sont employés par les journaux.

La consommation du papier par les journaux a augmenté d'un tiers depuis dix ans. Les Etats-Unis ont 900 fabriques ; l'Angleterre, 800 ; la France, 300.

D'après le même travail statistique, un Anglais consommerait annuellement onze livres et demie de papier ; un Américain, dix livres et quart ; un Allemand, huit livres ; un Français, sept livres et demie ; un Italien, un Autrichien, trois livres et demie ; un Russe, une livre ; un Mexicain, deux livres.

—Nous trouvons dans la *Bourse Lyonnaise* une étude sur la situation des marchés financiers qui pourrait parfaitement s'adapter à notre marché montréalais. Nous en donnons l'extrait suivant qui peint une position qui a été et sera toujours vraie :

En un mot, la spéculation à la baisse réalise le type de Jean qui pleure. Il croit à la fin du monde chaque fois que le tonnerre gronde et au déluge quand il pleut pendant trois quarts d'heure.

De son côté, l'acheteur voit tout en rose. Rien ne l'émeut, rien ne le trouble. Que les Anglais remportent une victoire en Egypte (ceci est une manière de parler) et et il exulte. Que le Mahdi soit vainqueur, et il applaudit ; c'est Jean qui rit.

Au milieu de toutes ces exagérations, le capitaliste ne sait trop ce qu'il doit faire. S'est-il mis en route pour aller donner à son banquier l'ordre d'acheter un titre de rente ou une valeur quelconque, Jean qui pleure l'aborde et susurre doucement à l'oreille le conseil de rentrer immédiatement chez lui, s'il ne veut pas être surpris par l'émeute triomphante. Le lendemain, Jean qui rit lui apprend qu'il a été dupé, mais il est trop tard ; ce qu'il désirait acheter ayant monté, il rempoche son argent et déclare qu'il attendra que ça baisse. Les théories de Jean qui pleure ont germé dans son cerveau. Il se figure qu'on vendra, dans quelques mois, la Rente française à cent sous le boisseau et les actions des grandes compagnies à trois francs les cent kilos.—*Moniteur du Commerce.*

ARRIVAGE DE DENREES

Montréal, 4 juin 1884.

	Rail	Canal
Blé, minots	7700	78989
Maïs "	500	22112
Pois "	....	8699
Avoine "	....	....
Seigle "	....	....
Orge "	....	....
Farine, barils	2976	46
Farine d'avoine "	....	....
Potasse "	36	4
Beurre, tinettes	161	72
Lard salé "	584	..
Saindoux "	....	....
Fromage caisses	2997	8 190
Pores abattus	..	..
Suif, barils	27	..
Cuir, rouleaux	..	..
Alcools	140	27
Tabac, colis	42	..
Pétrole	..	..
Peaux crues	..	....

MARCHE DE LIVERPOOL

(Par dépêche.)

4 juin.

	s. d	s. d
Farine par quintal	10.0 @	11.6
Blé du printemps	7.3	7.5
Blé rouge	7.6	8.0
Blé, Californie No 2	7.5	7.7
" No 1	7.3	7.1
Maïs	5.4	0.0
Avoine par 100 ℔	5.5	0.0
Orge	5.6	0.0
Pois	6.3	0.0
Lard salé	73.0	0.0
Saindoux	41.9	0.01
Lard fumé	42.0	43.6
Suif	35.0	0.0
Fromage nouveau	50.0	0.0

Mais en hausse de 1d. Saindoux en baisse de 3d.

MARCHE DE CHICAGO

(Par dépêche)

4 juin 1884.

Blé	livraison	
" "	juin	0 87⅞
" "	juillet	0 89⅝
" "	août	0 91⅝
" "	septembre	0 91¼
Maïs	livraison	
" "	juin	0 54⅞
" "	juillet	0 56¼
" "	août	0 57¼
" "	septembre	0 57⅝
Avoine	livraison	
" "	juin	0 32½
" "	juillet	0 32½
" "	août	0 29
Lard salé	livraison	
" "	juin	19 25
do do	juillet	19 20
do do	août	19 25
Saindoux	livraison	
" "	juin	8 05
" "	juillet	8 17½
" "	août	8 30

Marché faible.

MARCHE DE NEW-YORK.

(Par dépêche)

4 juin 1884.

Clôture :

Blé rouge No 9,		
do do	juin	1.00
do do	juillet	1.02⅞
do do	août	1.04⅝
do do	septembre	1.05⅝
Maïs comptant		00
do do	juin	61⅝
do do	juillet	63
do do	août	64⅝
do do	septembre	65¼
Avoine.		
do do	juin	37½
do do	juillet	37½
do do	août	35¼

Blé faible. Mais en baisse de ½. Avoine en hausse de ⅛c.

BEURRE ET FROMAGE

4 juin.

Nous cotons :		
Beurre nouveau, frais	0 20	0 25
Des Townships	0 18	0 21
Morrisburgh	0 16	0 18
De l'Ouest	0 15	0 17
Brockville	0 16	0 21
Kamouraska	0 12	0 15
Beurre vieux	0 12	0 15
Fromage,		
Fromage d'août	0 00	0 00
Fromage de sept. et oct	0 00	0 00
Fromage commun	0 06	0 06½
Fromage nouveau	0 10	0 10½

Le cable cote le fromage nouveau à Liverpool, 60s en baisse de 1s

MARCHE AU FOIN

Nous cotons ;		
Foin pressé, la tonne	9 00	10 00
" en bottes 1re qualité	7 00	8 50
" " 2e "	5 00	6 50
Paille	4 00	6 00
A New-York les prix sont :		
Mil 1ere qualité	0.95 à	1.00
" bon	0.80	0.90
" moyen	0.70	0.75
Mêlé	0.60	0.70
Trèfle	0.50	0.55

GRAINS ET FARINES

4 juin.

Supérieure extra	5 50 @ 5 65
Extra superfine	5 20 @ 5 25
" du printemps	4 50 @ 4 75
Forte (moyenne)	5 00 @ 5 50
" de boulangerie	5 45 @ 5 65½
Superfine	4 00 @ 4 10
Fine	3 65 @ 3 65
Middlings	3 40 @ 3 46
Forte en sacs de 100 lbs	2 40 @ 2 55
Extra " "	2 40 @ 2 45
Sup. " "	2 19 @ 2 15
Farine de blé mêlé du	
Farine forte de 100 lbs	2 35 @ 2 70
Blé rouge d'hiver	1 12½ @ 1 16
" blanc "	1 10 @ 1 15
" rouge du printemps	1 10 @ 1 15

Issues de blé :—

Son (gros)	$15.50 à 16.00
" (fin)	18.00

Grains grossiers

Pois le minot de 66 lbs	0 94	à 0 95
Avoine " 32 "	0 41	0 42
Orge " 50 "	55	0 70
Maïs " 56 "	70	0 75
Seigle " 56 "	70	0 72

PRIX COURANTS, DU GROS.

Tabac.

Tabac, droit payé.		
Prince of Wales, marque	℔	0 36 0 39
" Navy 6's & 12's	"	0 37 0 40
Black, Twist 12s	"	0 38 0 39
Mahogany Chewing	"	0 37 0 45
Solace Commun	"	0 36 0 40
" Beau	"	0 42 0 45
" Bon	"	0 45 0 55
Rough and Ready, en tête	"	0 50 0 65
Navy, 6's & 8's & 10's	"	0 40 0 45
Gold Bars, 6 et 12 pouces	"	0 70 0 70
Mahogany Navy, 3's	"	0 40 0 50
Bright Navy, 8's	"	0 45 0 65
Globe Tobacco Co. spécialité:		
Globe Fine Cut Chewing	"	0 75 0 80
Victoria Fine Cut	"	0 65 0 75
Gold Flake Cut Plug	"	0 65 0 70
Windsor Smok's Mixture	"	0 40 0 45
Wig Wag Smoking	"	0 32 0 35
Uncle Tom Smoking	"	0 40 0 42
Gold Flake Cigarette	"	6 00 8 00

Plâtre pour la terre.

Plâtre par 5 barils	℔ brl	1 20	0 00
" par 10 barils	"	1 15	0 00
" par 20 à 25 barils	"	1 10	0 00
" par 50 barils	"	1 05	0 00
" par 70 à 100 barils	"	1 00	0 00

Prix net à 30 jours.

Aux Zouaves

M. NAPOLEON MAZURETTE, Maître-Tailleur, coin de la Place du Marché Saint-Laurent et rue St-Dominique, a en mains une étoffe convenable pour confection des Uniformes de Zouaves, et il exécutera pour $13.00 un uniforme complet pour qui en donnera l'ordre. 2f mai-jno

La Banque Jacques-Cartier

AVIS

Est par le présent donné qu'un dividende de *DEUX ET DEMI POUR CENT*

Sur le capital payé de cette institution a été déclaré pour le semestre courant et qu'il sera payable au bureau de la Banque, à Montréal, **Lundi le 2 de Juin prochain** ; les livres de transfert seront fermés du 17 au 31 Mai prochain, ces deux jours inclus.

L'assemblée générale annuelle des actionnaires aura lieu au bureau de la Banque, en la cité de Montréal, **Mercredi le dix-huitième jour du mois de Juin prochain**, à UNE heure P. M.

Par ordre du Bureau,

A. de MARTIGNY,
1er Mai 84-7s-1fs-j Caissier.

WANZER

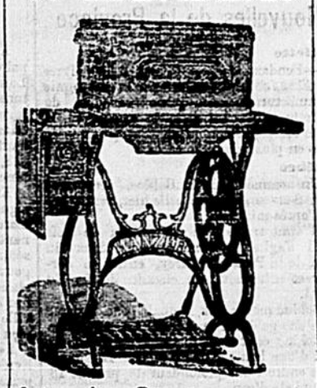

Avis de Déménagement.

POUR AGRANDIR NOTRE LOCAL.

Les bureaux des Machines à Coudre Wanzer seront transportés, le 1er Mai 1884, au

No. 1824 Rue Notre-Dame,

Deux portes à l'ouest de la Banque Fédérale, en face des salles d'encan de Hicks, dans le local occupé maintenant par le magasin de Marchandises Sèches de LA

CE QUI SUIT a paru dans notre édition d'hier soir.

ÇA ET LA.

Plusieurs citoyens de Québec ont, paraît-il, l'intention d'offrir un banquet à l'hon M. Irvine.

Sir John A Macdonald se rendra la semaine prochaine à sa résidence, à la Rivière du Loup.

Le général Millot a attaqué et occupé Tonguary, hier. L'ennemi n'a offert qu'une faible résistance.

On dit que M. Lalonde se présentera de nouveau dans Vaudreuil, en opposition à M. Archambault.

M. Alphonse Lusignan d'Ottawa a été nommé membre honoraire de l'Académie des muses Santonnes.

Le gouverneur-général et Lady Lansdowne ont visité l'Université-Laval à Québec, hier. Il y a eu grande réception.

Le gouverneur-général et Lady Lansdowne ont envoyé des invitations à un dîner qu'ils donneront, jeudi, à la citadelle.

Le président de la Chambre d'Assemblée a annoncé que des brefs pour les élections de Laval et de Vaudreuil seront émanés immédiatement.

L'Empereur Guillaume a signé une ordonnance nommant le Prince Impérial, Frédérick Guillaume Président, et Bismarck Vice-Président du nouveau Stoatsrath.

Le prince impérial Guillaume, pendant son séjour à St-Petersbourg a négocié le mariage de la princesse Sophia Dorothée, petite fille de l'empereur d'Allemagne avec le Tzarovitch.

L'*Evénement* prévoit l'entrée prochaine de M. Beaubien, dans le cabinet, mais dit qu'il ne sera rien fait à cet égard avant le retour du premier ministre de son voyage en Europe.

La chambre des députés à Paris a rejeté par 395 voix contre 92 l'amendement à la loi du recrutement proposé par Mgr Freppel pour que les séminaristes soient exemptés du service militaire.

Nous lisons dans le *Nouvelliste* :

Un correspondant de *L'Etendard*—qui signe G. de Verchères—analyse avec un rare talent le récent discours de l'honorable M. Laurier :

"Il trouve ce discours pauvre de forme et de raison."

Le gouvernement fédéral a payé vendredi dernier au gouvernement de la Nouvelle-Ecosse, les $1,400,000 qu'il lui devait pour le chemin de fer de New Glasgow à Canso, ainsi que pour les parts qu'il avait dans l'embranchement de Pictou à l'Intercolonial.

La surveillance des murs de la citadelle et des fortifications de Québec va être confiée prochainement au département de la milice et de la défense.

Un corps d'ingénieurs va être attaché à la batterie A, afin de prendre charge de ce département.

M. Prianishnikoff, peintre très recherché, vient de recevoir de S. M. le Tzar des Russies, une commande de trois tableaux.

M. Prianishnikoff a épousé, il y a quelques années, à Québec, la sœur de M. Languedoc, avocat.

L'honorable John Costigan, actuellement à St Jean, N.-B., a eu une entrevue avec un reporter et a déclaré que la nouvelle allant à dire qu'il devait succéder à M. Ruel, collecteur au port de St Jean, était fausse. Il est satisfait de sa position actuelle et ne demande pas à la changer.

Une session du cabinet, de Washington, a eu lieu hier après-midi. Elle fut de courte durée. Aucune affaire officielle ne fut transigée. Le Président était de bonne humour et ne semblait manifester aucune inquiétude. Un des employés dit à ce sujet. "Je crois qu'il avait l'air de s'inquiéter moins du résultat de la convention que les membres de son cabinet.

PARLEMENT PROVINCIAL

2me SESSION—5me PARLEMENT

(PAR TÉLÉGRAPHIE)

ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE

Québec 3 juin.

L'Orateur prend son siége à onze heures A. M.

Le rapport de la cour d'élection est soumis dans la cause de l'élection contestée de Laval annulant l'élection du Dr Gaboury, et faisant voir que bien qu'aucun acte de corruption n'ait été prouvé contre aucun des candidats, il avait été établi que la corruption avait été pratiquée dans la dite élection et que Eusèbe Lemay et Eustache Lemieux, du côté de Gaboury, et J A Ouimet et C Huot de l'autre côté s'étaient rendus coupables de corruption.

L'Orateur informe aussi la chambre qu'il a donné ordre au greffier d'émaner de nouveaux brefs d'élection pour Vaudreuil et Laval.

M. MERCIER appelle l'attention du gouvernement et de l'Orateur sur le fait que J A Ouimet, déclaré coupable de pratiques frauduleuses, remplit actuellement une charge importante, celle de représentant du procureur-général. Comme ces entrées sont du ressort de la cour criminelle siégeant actuellement à Montréal, il demande ce que les ministres ont l'intention de faire en cette circonstance. La loi sur la question est explicite. Aucune personne déclarée coupable de menées corruptrices ne peut continuer à occuper une charge sous la couronne.

Les ministres ne répondent pas et l'affaire en reste-là.

M. GAGNON demande certains retours.

M. BLANCHET introduit un projet de loi concernant les écoles d'industrie et son projet de loi pour amender l'acte relatif aux jurés est lu une troisième fois et adopté.

La chambre se forme en comité des subsides sur les estimés supplémentaires pour l'année finissant le 30 juin 1884.

M. MERCIER s'oppose au système de laisser des comptes s'accumuler d'année en année et parle fortement contre l'avance de $15,000 à M Dansereau pour l'achat de livres qui ne sont pas arrivés.

Ce système ne peut être approuvé par la province.

M. ROBERTSON dit que la question n'est pas d'approuver la transaction, mais de payer les dettes dues par la province à la banque de Paris.

M. McSHANE considère les $15,000 comme perdues pour la province, et blâme le gouvernement de n'avoir pas vu à cette transaction plus tôt.

A midi, la séance est suspendue.

SEANCE DE L'APRES-MIDI

M. LYNCH introduit un projet de loi concernant les mines. Pas de changement radical dans le projet de loi.

Le projet de loi de M. Blanchet concernant les asiles d'aliénés salariés par la province est lu une troisième fois.

Adopté.

M. ROBERTSON fait motion pour que la chambre se forme en comité des subsides.

M. LEMIEUX soulève un débat sur la question de l'administration de la justice, dont les frais, dit-il, ont augmenté de $124,000 par année depuis 1868. Nos tribunaux consacrent une grande partie de leur temps à veiller à l'exécution des lois fédérales et on devrait demander au gouvernement d'Ottawa de contribuer aux frais de l'administration de la justice, surtout en ce qui a trait à la répression du crime.

Il conclut en proposant un amendement à cet effet.

L'honorable M. TAILLON dit que pour mettre à exécution le projet du député de Lévis, il faut que le gouvernement fédéral y consente.

Le gouvernement provincial a soumis à Ottawa les réclamations de la province et il a réussi, mais il n'a pas obtenu tout ce qu'il demandait. Les frais de l'administration de la justice sont élevés, mais il est naturel que ces frais augmentent.

Après une discussion à laquelle prennent part MM. Joly et Mercier, le vote est pris et l'amendement est rejeté par 55 contre 14.

L'honorable M. ROBERTSON dépose certains états demandés à la séance du matin. Il ajoute que vû la longueur de la session, il sera obligé de demander d'autres crédits pour faire face aux dépenses de la législation.

Au sujet du crédit demandé pour Spencer Wood, M. MERCIER et M. ROBERTSON conviennent que cette résidence gubernationale est trop coûteuse.

Un crédit de $28,031 est demandé pour l'aménagement temporaire des Chambres.

M. McSHANE trouve exhorbitant le prix des pupitres.

L'honorable M. ROBERTSON dit que l'ameublement a été acheté en vertu d'un contrat. Mais à l'arrivée du cabinet actuel au pouvoir, le département des travaux publics a protesté contre le coût et la qualité des meubles. L'entrepreneur ne recevra pas ce qu'il demande.

A six heures, la séance est suspendue.

SEANCE DU SOIR

M. PICARD propose la 2ème lecture du bill concernant les voitures d'hiver dans certains comtés.

M. GAGNON propose des résolutions à l'effet d'abolir la charge de commissaire du fonds d'emprunt municipal.

Les résolutions sont rejetées par 35 contre 14.

M. MERCIER soulève une question de privilège et ramène de nouveau la question de l'affaire Beaufort-Charlebois.

MM. Taillon, Joly, Beaubien, Blanchet, Lynch et Flynn prennent part au débat, après lequel la demande d'un comité d'enquête est accordée, le comité se composant de MM. Desjardins, Asselin, Nantel, Joly et Robidoux.

Une proposition de non-confiance de M. Gagnon, au sujet des paiements faits à M. Fortin, pour chemins de colonisation, est rejetée.

Un comité des subsides, l'hon. M. ROBERTSON dit que $500 seront placées dans les crédits supplémentaires pour l'école de navigation de Québec.

Après avoir adopté plusieurs autres crédits et avancé d'un cran plusieurs bills du gouvernement, la chambre s'ajourne à 12. 30 heures.

Le Gouverneur Général au Parlement de Québec.

Nous avons déjà annoncé qu'une adresse avait été présentée au Gouverneur Général par la législature de Québec.

Nous croyons faire plaisir à nos lecteurs en donnant ici la réponse que son Excellence a faite à cette adresse.

Le marquis de Lansdowne a parlé en français. Au dire des personnes présentes, le marquis s'exprime très bien, en cette langue.

Voici la réponse :

M. l'Orateur et honorables MM. du Conseil Législatif,

M. l'Orateur et MM. les membres de l'Assemblée Législative de la Province de Québec.

Je vous remercie au nom de la Souveraine à laquelle nous devons une même fidélité, pour vos paroles, si pleines de loyauté et de respect.

Cette souveraine, messieurs, est pour vous comme elle est pour moi le représentant d'un système politique qui, tout en se montrant respectueusement conservateur de ce que la tradition a rendu sacré, a su s'adapter avec un esprit libéral aux exigences du présent.

C'est surtout dans nos vastes colonies—ces colonies sans lesquelles l'Angleterre aurait bien pu devenir un grand entrepôt, mais ne serait pas devenu un grand Empire—que ce système politique produit les plus heureux résultats.

Parmi ces colonies il n'en est pas une où ce respect pour la tradition a été plus minutieusement gardé que dans la Province de Québec—province dont les habitants ont conservé avec la pleine approbation de la mère-patrie, la langue et les lois de leurs aïeux sans nuire à leur fidélité envers la Couronne, sans troubler l'harmonie des deux races dont les intérêts nous sont confiés.

Mes prédécesseurs que vous avez nommés en termes remplis d'approbation, ont conservé tous les deux un sentiment de vive affection pour votre cité—sentiment qui, j'en ai la conviction, ne quittera jamais leurs cœurs.—Je le comprends sans difficulté. C'est une cité sans égale pour sa beauté et sans rivale pour la splendeur de ses souvenirs.

Quand à nous, messieurs, cette cité a pour moi et la Marquise, pardessus tout ceci, le charme particulier et ineffaçable que lui prête à nos yeux la réflexion, que c'est ici que nos pieds ont touché pour la première fois le sol canadien.

Nous n'oublions pas et nous ne saurions oublier l'accueil gracieux et hospitalier que nous donnèrent vos citoyens dans un moment où vos pensées devaient s'occuper plutôt de ceux qui vous quittaient que du successeur inconnu qui arrivait parmi vous.

Messieurs, je vous remercie pour les paroles courtoises dont vous vous êtes servi à mon égard. Leur indulgence me défend de me les approprier.

La puissance fédérale et les provinces constituantes possèdent, chacune de son côté une autonomie si libérale que le représentant du gouvernement impérial a le droit d'espérer qu'il se trouvera le plus rarement possible appelé à s'ingérer dans vos affaires.

Cette pensée ne lui défend pourtant pas d'espérer aussi qu'il lui sera permis comme chef officiel de la communauté, de poursuivre son chemin en sympathie, non seulement avec le peuple canadien, mais avec les législateurs auxquels a été confié le règlement du salut public.

Messieurs, je me félicite d'avoir pu me présenter devant le Parlement de Québec, dans la saison pendant laquelle ses membres poursuivent encore, avec activité, leur tâche solennelle et honorable. Permettez-moi d'exposer mes souhaits pour le couronnement de vos efforts par des résultats qui pourront ajouter à la prospérité matérielle et à l'avancement général de la province.

Messieurs, la bienvenue que vous avez si gracieusement accordée à lady Lansdowne, l'a touchée profondément. Elle est heureuse d'avoir pu m'accompagner aujourd'hui et elle me charge de vous remercier bien cordialement pour les vœux que vous avez exprimés pour son bonheur et celui de sa famille.

Telégraphie Résumée

—Le général Babcock, qui s'est noyé, hier, en Floride, laisse une femme et trois petits enfants, et Luckey, son compagnon d'infortune, une femme et quatre enfants.

Jos M Melter Burrow, après de copieuses libations, a cherché à se noyer en se jetant dans le bassin, à Hamilton.

—M. Alfred Ernest Jones, fils de l'hon A Jones, a épousé, à Halifax, hier, Delle Catherine Alice Nagle, fille du major Nagle. Le prince George de Galles, le général, l'amiral et le lieutenant-gouverneur assistaient à la cérémonie.

—Un soldat de la cavalerie de Lévis a déserté lundi. C'est le premier depuis la formation de ce corps.

—James McMahon a été trouvé hier, vagabondant dans les rues de Québec. Il dit qu'il est parti de Montréal à la recherche de son épouse. Le malheureux donne des signes d'aliénation.

Les droits perçus à la douane, à Québec, hier, s'élèvent à $7,010.53.

—Une femme, à Parkdale, Ont, a été empoisonnée par un pharmacien qui a fait erreur en lui donnant des remèdes.

—On n'a pas eu de nouvelles des 15 hommes de l'équipage du brigantin "Confederate" écrasé par les glaces sur les côtes de Terreneuve. Ces malheureux ont laissé le navire le 24 mai.

CHRONIQUE RELIGIEUSE

—Melle Marie Louise Adélia Thibault, fille cadette de M. F X Thibault, du village Bienville, Lévis, a fait son entrée jeudi, au noviciat de l'Hôtel-Dieu, à Québec.

—Mgr l'évêque des Trois-Rivières fait prêcher le Tiers-Ordre dans toutes les paroisses où a lieu la visite pastorale.

—On a fêté, jeudi, chez les Sœurs Grises de St-Hyacinthe, le cinquantième anniversaire de la profession religieuse de la Révérende Mère Jauron, ancienne supérieure.

Nouvelles de la Province

Joliette

—Pendant le mois de mai, 6,000 livres de tabac, ont été vendues par la compagnie manufacturière de tabac canadien de Joliette. Tous les jours le commerce de cette compagnie prend des proportions de plus en plus grandes.

Québec

Un nommé Zéphirin Bolduc, demeurant à St Sauveur, l'a paré belle hier, vers 3 hrs de l'après-midi.

Il était arrivé avec un radeau de bois qu'il s'agissait d'entrer en dedans du quai de la Pointe à Carcy, entre ce dernier et entre celui du chemin de fer du Nord.

Bolduc monta sur le quai pour pousser avec une gaffe sur le radeau. La gaffe cassa et Bolduc est tombé à l'eau du haut du quai d'une hauteur de 15 pieds. Il y avait à cet endroit une profondeur de près de 18 à 20 pieds d'eau.

Jos Nadeau, le surintendant des travaux de la commission du havre se trouvait heureusement sur le quai.

Il entendit le bruit que fit Bolduc en tombant et vola à son secours. Sans lui, Bolduc se serait infailliblement noyé. Il allait s'enfoncer dans l'eau pour la troisième fois quand M. Nadeau parvint à faire poigner une gaffe à Bolduc.

Ce dernier est marié et père de famille.

St Charles, Bellechasse

—Trois jeunes garçons de 9 à 10 ans, appartenant à des familles du village St Charles, ont été pris tout à coup, samedi soir, de vomissements, accusant les indices d'un empoisonnement. Ils ont avoué avoir mangé de l'ellebore, cette plante appelée vulgairement "carrotte à Moreau," et ils ont été tellement malades qu'un instant on a cru qu'ils allaient mourir. Deux de ces jeunes garçons se nomment Raymond et Lachance. Ils sont hors de danger maintenant.

Lévis

—Samedi, le petit garçon de M. Télesphore Bégin est tombé en bas du quai de l'embranchement St Charles, et a reçu de graves blessures. Il s'est dépouillé une partie de la figure, et s'est fait à la tête une large incision, d'où le sang s'échappait abondamment.

Sorel

—On fait actuellement subir des améliorations importantes aux bâteaux à vapeur le "Cultivateur" et le "Trois-Rivières."

Le "Berthier" prendra sa ligne régulière entre Montréal et l'Ile Gros Bois le 14 courant.

Le steamer "Poma" est à prendre un chargement de bois de sciage vis-à-vis l'entrée de la rivière St François. M. Fleury, arrimeur de cette ville, dirige le chargement de ce bois, qui sort des moulins à scie de M. Tourville, de Pierreville.

Nouvelles d'Ottawa

(Du *Canada.*)

—Le volume des débats du Sénat est terminé et la distribution s'en fait actuellement.

—M. Armstrong, entrepreneur du chemin Pontiac et Pacific, se prépare activement à commencer les travaux de construction.

—Cinquante immigrants sont arrivés à Ottawa, hier matin.

—L'eau sur la rivière Ottawa a baissé de 15 pouces depuis samedi dernier.

—Les commissaires de police se plaignent du mauvais état sanitaire du poste de la police.

—Plusieurs sièges ont été placés sur le parc de l'Avenue MacKenzie pour la commodité des visiteurs.

—L'inspecteur des licences, M. O'Reilly, fait la guerre aux personnes vendant des boissons enivrantes sans licence, et aux épiciers vendant des boissons en quantité moindre que les trois demiards.

Nouvelles des Etats-Unis

Lewiston, Me

La manufacture Lincoln, qui employait 400 personnes, a fermé ses portes pour jusqu'à l'automne, et on appréhende que les autres fabriques ne suivent cet exemple. Dans ce cas-là, ce serait un chômage désastreux pour nos compatriotes.

—Le Révd Père Mothon nous est arrivé de New-York avec de bonnes nouvelles. Le prix des cloches, qui est plus bas que jamais, lui a permis d'acheter un carillon de cinq au lieu de trois, comme il avait été décidé. Ces cloches seront les meilleures de tout l'Etat du Maine. La bénédiction aura lieu le premier dimanche de juillet, Mgr Healy sera ici ce jour-là pour la confirmation des enfants, et rehaussera ainsi cette fête de sa présence.

Worcester, Mass

—Le 15 juin, aura lieu la bénédiction de la pierre angulaire de la nouvelle église Ste Anne, dont M. l'abbé Dennis Scannel est le curé. Les cartes d'invitation envoyées à cette occasion sont très élégantes, et le plus du futur édifice est très imposant.

Cette église sera un ornement pour cette ville. L'ancienne église Ste Anne a des traditions canadiennes.

Ce furent les Canadiens qui, en 1852, s'organisèrent en association St Jean-Baptiste, sous la présidence du Dr Goulet, avec M. Edouard Charette comme trésorier, pour former un fonds de bâtisse. Ils achetèrent le terrain de l'église, élevèrent les fondations, achetèrent les ornements et un autel, et eurent des services religieux dans le soubassement. Mais le prêtre desservant étant parti, la société se découragea et remit les travaux et contrats déjà exécutés avec $100 en argent au curé de l'église St Jean.

Ce dernier fit compléter les travaux et Ste Anne devint une église irlandaise, mais les Canadiens y restèrent attachés jusqu'à l'arrivée de M. l'abbé Primeau, en 1868. Les Canadiens de Worcester, en 1852, fondèrent donc la seconde société St Jean-Baptiste aux Etats-Unis, et dans un but tout religieux.

Honneur aux braves de ce temps là !

Guerre du Soudan

(Dépêches à l'*Etendard*)

Londres, 3—Il est rumeur à Suakim qu'Osman Digma s'est emparé de Berber, et qu'il a maintenant 3,000 hommes sous ses ordres avec quatre canons. Il est aussi rumeur qu'il se propose d'attaquer Suakim sous peu.

Le Caire, 4—Les nouvelles sont parvenues, ici, que les rebelles ont fait Aber Hamed prisonnier et que El Mahdi a nommé le rebelle Gorok gouverneur de la ville.

Le Caire, 4—Le major Hitchman rapporte que Beeleen est fortement assiégée. Il est rumeur qu'El-Mahdi s'est mis en route pour Khartoum et que l'on s'attend à ce que la ville va capituler prochainement.

JOHN C ENO

Québec, 4—John C Eno a été conduit, hier matin, devant le magistrat de police. Comme on ne pouvait pas encore procéder à la preuve, l'instruction a été renvoyée à ce matin.

AU PEROU

Lima, 4—Le *Commercio* dit que la cité de Cugyo a été prise le 18 mai dernier par Coyas.

Le préfet de la cité et les autres officiers du gouvernement furent faits prisonniers.

Les Indiens faits prisonniers à la bataille de Vilcobambo subirent un procès sommaire et furent fusillés.

Terminus de l'Intercolonial.

A la dernière séance du Conseil municipal de Lévis, M. Samson appuyé par M. Lainé, a proposé que M. le Maire soit autorisé à signer le contrat pour droit de passage sur les divers lots mentionnés et décrits au plan soumis au conseil et appartenant à la ville, pour le prix et somme de $18,000, et à donner bonne et valable quittance, sur reçu, de cette somme.

Et aussi, que M. le Maire soit autorisé à signer le contrat de vente de la halle et du marché de la ville avec le terrain avoisinant, tel que décrit au plan, pour le prix et somme de $11,000, à la condition que le gouvernement construise à cet endroit la station principale de l'Intercolonial pour le fret et les passagers pour les affaires de la ville de Lévis, et à donner quittance sur reçu de cette somme.

Les terrains et la halle devront être livrés au gouvernement d'ici à quinze jours.

MORTALITES

Nous avons la douleur d'annoncer la mort de Madame Groulx, arrivée chez les sœurs Grises, la nuit même du décès de son frère M. Picard. Les deux défunts étaient frère et sœur de M. l'abbé Picard de St-Sulpice si connu pour son zèle et ses nombreuses charités.

Madame Groulx était âgée de 74 ans et M. Picard de 69 ans.

Le même service servira pour les deux et il aura lieu demain matin, jeudi, à 8½ heures à l'église Notre-Dame.

Les parents et les amis sont priés d'y assister.

Bouleversement déplorable

Ils font fureur ces chapeaux, tant ils sont à bon marché et élégants. Il y en a pour $1.00 qui paraissent comme d'autres qui coûtent $5.00. Aussi les pratiques se les disputent. La foule est grande qui va chez J. B. Labelle, se choisir un chapeau. C'est si bien la place qu'il n'y a rien de surprenant.

Chronique Locale

Réunion—La société Littéraire des jeunes gens Irlandais s'est réunie, hier soir.

Navigation—Le navire "Titian" fait à présent le service dans les ports du golfe.

Déménagement—L'ancienne gare du Pacifique aux Casernes va être défaite et transportée à Brockville.

Le "Passe-port"—On est à réparer le "Passe-port" qui reprendra le service la semaine prochaine entre Montréal et Hamilton.

Bataille—Il y a eu, hier soir, au coin des rues William et McCord, une bataille en règle entre plusieurs individus ; trois d'entre eux ont été arrêtés.

Trouvé—Le détective Richardson a en sa possession l'uniforme complet d'un homme de cavalerie ; cet uniforme a été trouvé dans une cour sur la rue des Commissaires. Il est au poste Central.

Plainte—M. l'échevin Donovan se plaint qu'il se rend toujours tout seul aux assemblées du comité de l'eau. Il dit que si la chose continue il va demander au conseil un changement dans le personnel de ce comité.

Indécence—Les jeunes gens, en grand nombre, continuent à se baigner en état de complète nudité, dans le canal Lachine. C'est contre la loi et contre la pudeur ; nous demandons aux autorités d'arrêter un tel abus.

Commissaires — Les commissaires du havre, à l'assemblée hebdomadaire qu'ils ont eue avant-hier après-midi, ont décidé de réduire les droits de quaiage, sur les navires chargés de grain, de 8½ cents par cent durant la présente saison. Cette résolution est sujette à l'approbation du gouvernement.

Mortalité—Dans le cours de la semaine dernière, il y a eu 103 inhumations dans le cimetière catholique, dont 81 pour des personnes mortes dans les limites de la ville. On constate 10 cas de diphthérie et deux de fièvres typhoïdes.

Dans le cimetière protestant, il y a eu 13 enterrements.

L'effet du tonnerre—Hier après-midi, immédiatement après le terrible coup de tonnerre qui a suivi l'orage, plusieurs hommes d'équipage à bord d'un remorqueur des commissaires du havre ont aperçu le corps d'un noyé qui venait à la surface de l'eau. On le reconnut pour être celui du matelot du vapeur "Sarstattan" qui s'est noyé il y a quelques jours.

Informations — On demande informations sur le compte d'un jeune Sinnette, fils de M. Alexis Sinnette, de Gaspé.

Il est âgé de 20 ans et brun. Il est venu à Montréal, l'automne dernier et la famille n'a reçu depuis, aucune nouvelle de lui.

Examens—Les étudians en médecine de la faculté Laval de Montréal subiront leurs examens pour le titre de bachelier le 13 juin. Les examens pour la licence auront lieu le 14. Les examens pour l'étude auront lieu le 20 du même mois.

N'oubliez pas vos mères—Nous croyons nous rappeler avoir déjà entendu chanter, dans un de nos concerts, par M. Wiallard, il y a de cela déjà quelque temps, la délicieuse romance que vient de reproduire notre éditeur de musique québecquois, M Arthur Lavigne. Cette romance "N'oubliez pas vos mères," est un bijou de sentiments tendres et délicats, relevés par une mélodie touchante et distinguée. Ecrite dans un ton facile, à la portée de toutes les voix, elle fera le charme de nos soirées de famille et sera vivement goûtée par tous ceux qui savent apprécier une poésie pleine de nobles sentiments, unie à une mélodie suave et d'une exquise distinction. Nos remerciements à l'éditeur, M. A. Lavigne, pour sa bienveillante attention.

—Si vous désirez polir vos argenteries sans trouble et en peu de temps le "Silver Polish" préparé seulement par Laviolette et Nelson, pharmaciens, No 1605 rue Notre-Dame. Prix 35c le [illegible] bouteille d'une chopine. 2j—jno

Musique nouvelle—Nous accusons réception de deux jolies romances de Gounod, CHANTER et SOUFFRIR 30 cents, PRIÈRE 35cts.

Il est inutile de faire l'éloge de Gounod mais disons en passant, que ce sont ses deux plus belles romances, et elles ont l'*immense avantage* d'*être faciles* à chanter et à accompagner. Ces deux romances viennent d'être publiées par la maison Lavigne et Lajoie. 2-i.

Assaut barbare—Hier, un ouvrier nommé Samson, travaillant aux Laminoirs de Ste-Cunégonde, s'est pris de querelle avec deux de ses compagnons de travail, et à la suite de gros mots l'on en vint aux coups. Les deux derniers se ruèrent alors sur le premier, et l'un d'eux, saisissant un grapin en fer, dont ces gens se servent pour retirer les fers rouges des fournaux, en frappa son adversaire dans le côté, et peu s'en fallut qu'il attaqua les poumons ; l'autre s'armant d'une barre de fer rouge infligea une affreuse blessure au malheureux. Le blessé se rendit chez le Dr Léonard qui lui donna ses soins et le fit conduire à sa demeure, rue Workman.

Pas d'arrestation.

Encore ! Encore !—A M. J H Touzin et Cie, 1494 Notre-Dame-Centre, Montréal.

Montréal, 29 mai 1884.

Une autre belle guérison obtenue avec le Hairine : Je soussigné, certifie, que depuis de nombreuses années je souffrais de dartres qui me couvraient tout le dessus de la tête à un tel point que j'étais considéré par mon médecin, inguérissable, et cela me causait une démangeaison invariable, et mes cheveux était presque tous tombés. Je peux certifier que je dois ma guérison au grand remède anglais, connu sous le nom de Touzin Hairine, de plus je certifie encore, que mes cheveux sont tous bien poussés.

Signé, H. Pineault, employé chez Mathieu et Gagnon, 1505 Notre-Dame-Centre, Montréal. 30 av-jno

La crise au Cuba

New York, 3—Une lettre de la Havane dit que la position financière et politique est toujours désespérée. La vente de l'île aux Etats-Unis ou au Mexique est le sujet de la conversation.

Désastre affreux

Si vous n'êtes pas bien ganté, vous ne passerez jamais pour un élégant ou une élégante. Un grand nombre de personnes se passent de cet article si nécessaire parce que c'est trop dispendieux. Ceux-là ne savent pas que chez J. B. Labelle, on peut se procurer pour $1.00 des gants valant $1.40 ; pour 50 cts valant $1.00 ; pour 25 cts ayant coûté $1.00.

NAISSANCES

—A Shelburn, Vt, Etats-Unis, le 22 mai, Madame John Dubuc, un fils.

DECES

En cette ville, le 3 courant, à l'âge de 2 ans et 5 mois, M J P Arthur, enfant de M. Pierre Desforges.

L'enterrement aura lieu demain (jeudi), à 8½ heures a m., précises.

Le convoi funèbre partira de la demeure de son père, No 48 rue Sanguinet, pour se rendre au cimetière de la Côte des Neiges.

Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

—Au village St Jean-Baptiste, le 3 juin, Gabriel-Edouard Mailloux, né à St Thérèse de Blainville en 1807.

M. Mailloux était le père de la Révérende Sœur Mailloux, religieuse de l'Hôtel-Dieu de cette ville. 4j-3i

Demande d'Emploi.

Un homme ayant plusieurs années d'expérience dans l'enseignement demande une place comme INSTITUTEUR et comme CHANTRE Recommandations et certificats fournis.

S'adresser à

6i-2juin S. E. L., *L'Etendard*, Montréal

On Demande

Pour un Presbytère, une servante capable de faire la cuisine. S'adresser à ce Bureau.

jno-2juin

On Demande

Une Cuisinière et une servante pour une petite famille. S'adresser au

2j 84 No. 184 rue Mansfield.

Récompense.

Je récompenserai généreusement celui qui me mettra en mains, sous quinze jours, la minute ou la copie du contrat de mariage d'entre feus Augustin Lalonde & Lucie Martin reçu par Mtre Maillou, N. P., le 11 mai 1880.

A. BEAUVAIS.

6i-29m Greffe des Tutelles, Montréal.

Pèlerinage à Ste-Anne de Beaupré,

— ET A —

N.-D. de Lourdes, à Québec

Nous sommes heureux d'apprendre que les RR. Pères Oblats travaillent actuellement à organiser leurs deux grands Pèlerinages annuels à la Bonne Ste-Anne de Beaupré. Celui des Dames aura lieu le 20 juin, à 4 p.m., et celui des Messieurs le 22 juin, à 5h. p.m., à bord du "Canada." A leur retour de Ste-Anne, les Messieurs auront l'avantage d'aller visiter le Nouveau Sanctuaire de Notre-Dame de Lourdes, à St-Sauveur de Québec, où il y aura sermon et bénédiction du T. S. Sacrement. Les personnes désirant faire ces Pèlerinages pourront s'adresser aux RR. Pères Oblats, No. 107 rue Visitation, Montréal.

2 juin-jno

CERTIFICAT—Chs. Harris, Esr., Monsieur Je vous informe que votre Liniment est le meilleur que j'aie encore essayé. Je le recommande hautement à tous.

P. T. BARNUM, Barnum's Circus

30m 84 la

LE 24 JUIN

ASSEMBLÉE

Jeudi soir, à 7½ h. aura lieu à la salle St Jean-Baptiste, sur la rue Notre-Dame, une assemblée des ébénistes pour l'organisation de notre grande fête nationale.

Que tous s'y trouvent sans faute.

Par ordre,

MARCELIN NOEL,
Membre du comité.

—Nous lisons dans le *Sorellois* :

"Un ami nous écrit de St Aimé qu'il est probable qu'une délégation assez nombreuse de cette paroisse se joindra à celle de Sorel pour aller assister à la grande fête qui aura lieu à Montréal. Est-ce que les autres paroisses du comté ne feront pas comme St Aimé ! Nous l'espérons.

LE CHAR ST JEAN-BAPTISTE

Nous avons vu aujourd'hui un croquis complet du char St Jean-Baptiste. C'est réellement un chef d'œuvre de l'art. Ce char consiste en une pièce carrée mise sur 4 roues. En arrière se trouve une élévation de 4 pieds servant de trône au petit St Jean-Baptiste, le tout surmonté du dais tout sculpté et soutenu par des poteaux dorés. Sur l'avant de la voiture on voit un castor, emblême de notre race, se reposant sur le sommet de sa grotte.

Ce char sera traîné par six petits chevaux blancs ; et près de chaque paire de chevaux marchera un page en costume, consistant en toque pantagruelique, avec plumage, col en dentelle, juste-au-corps blanc, manteau rouge ou blanc, culotte rouge ou bleue et bas blancs.

La section du Sacré-Cœur qui fait les frais de ce char et de beaucoup d'autres choses n'épargne rien pour assurer le succès de son entreprise ; tous ses officiers sont animés d'un zèle admirable qui leur fait réellement honneur à tous.

SOIREE

On a commencé à décorer la salle ou le cercle Franco-Canadien doit donner sa représentation le 9 au soir. Les draperies sont très-riches et tout est d'un aspect très-gai. Qu'on ne manque donc pas d'assister en grand nombre à cette soirée au profit d'une œuvre nationale. Nous invitons tout le monde et surtout les amis de la section du Sacré-Cœur.

LES ZOUAVES

Le Bureau de Direction de l'Union Allet a décidé entre autres choses de tenir son assemblée générale, le 24 juin courant, qui est le premier jour des fêtes de la St Jean-Baptiste. Cette assemblée aura lieu dans l'après-midi.

SAN-FRANCISCO.

Le Dr Labrie, président de la Société St-Jean-Baptiste de San Francisco écrit, au secrétaire du comité de réception que trente délégués de cette société assisteront à la célébration. Ils feront partie de la procession et auront leur bannière.

Dites qu'il n'y a pas de patriotisme dans le cœur de ces nobles compatriotes !

—Le comité de la procession doit s'assembler ce soir, à 7½ heures.

—Il y aura ce soir à la salle du comité général, assemblée générale de la Société St Jean-Baptiste.

INVITATIONS ACCEPTÉES

L'honorable commandant P. Fortin a répondu, aujourd'hui, à la lettre d'invitation spéciale qui lui a été envoyée lui demandant d'assister à la célébration nationale.

Le Commandant a accepté avec plaisir.

L'honorable M. Caron, ministre de la Milice, a accepté aussi.

M. T S Brown, de cette ville, un des fondateurs de la société accepte l'invitation spéciale qui a été envoyée. Il est avec M. Côme Cherrier, avocat, le seul survivant de ceux qui ont assisté au banquet qui a suivi la fondation de la société en 1834.

DÉLÉGATIONS

La société de Woonsocket, va envoyer des délégués.

—La société de Sherbrooke va assister en corps avec musique et bannière à la procession.

—La société de St Césaire envoie des délégués.

—La société de Chambly envoie des délégués.

Cour du Banc de la Reine

Mercredi, le 4 juin 1884

SÉANCE DE L'AVANT-MIDI

Présidence de Son Honneur le juge en chef, Sir A. A. Dorion.

Maria Arnett et Caroline Taylor sont traduites à la barre pour subir leur procès sur l'accusation d'avoir, le 9 avril 1884, en la cité de Montréal, volé deux pièces d'indiennes du magasin de M. Francis Archambault, marchand de cette ville.

Elles sont acquittées.

Roméo Leroux est appelé à la barre pour subir son procès sous prévention d'avoir le 21ème jour de mai dernier, assailli et battu grièvement William McLaughlin, son compagnon de travail dans les ateliers de M. Desbarats, rue Craig.

William McLaughlin est entendu et raconte les circonstances dans laquelle l'affaire est arrivée.

Les médecins sont aussi entendus.

A midi le juré se retire et après quelques instants de délibération, il rend un verdict "d'assaut simple."

Son Honneur le juge condamne donc le prisonnier à $20 d'amende ou 20 jours de prison.

La séance est ensuite ajournée à 2.30 heures.

Cour du Recorder

Présidence de Son Honneur le Recorder B A T de Montigny.

La liste des prisonniers qui comparaissent devant ce tribunal n'a jamais été aussi nombreuse qu'elle l'a été depuis quelque temps.

Tous les jours on en compte vingt, trente et même quarante, la plupart arrêtés pour ivrognerie, désordre ou vagabondage. Il est à remarquer cependant que ce sont toujours les mêmes personnages qui reviennent, ils vont en prison et sont à peine sortis que de suite la police les recueille et le Recorder les renvoie en prison.

Nous en avons compté 5 ce matin, tous des jeunes gens de 22 à 27 ans, qui ont comparu devant cette cour au moins 6 à 7 fois ; ces gens sont tous du Griffintown et la police les signale comme des voyous incontrôlables et même dangereux ; voici leurs noms : Austen Reben, journalier, 23 ans, Thomas Cannon, 19 ans, Peter McNeil, 18 ans, James Curry, 23 ans et Michael Lattimor, 19 ans ; ces 6 vagabonds ont été arrêtés pour ivresse et désordre, et ont été condamnés à $5 ou 15 jours de prison chacun.

Ceux dont les noms suivent sont moins compromis et faisaient, ce matin, leur première apparition en Cour. Le Recorder fut clément et ne leur imposa que l'amende légère de $1 ou 2 jours.

Cyrille Leveillée, 31 ans, cocher de place ; Félix Lafranchise, 40 ans ; James Higgin, mouleur, 26 ans ; Thomas Hacky, 22 ans, cocher de place ; Charles Cullen, mécanicien 20 ans ; Patrick Campbell, 40 ans, cultivateur ; Joseph H Winchester, commis 20 ans ; Ferdinand Renaud, cigariste, 21 ans.

ENQUETE

Le gouvernement de Québec a accordé une enquête dans l'affaire Charlebois-De Beaufort.

Un souvenir de plus

Personne n'oubliera que dans ce